



**Millau** VILLE DE

www.millau.fr

## COMPTE RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE Du 18 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit novembre à 18h30

**Le Conseil municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation  
légale,  
sous la présidence de Madame Emmanuelle GAZEL**

**Étaient présents** : MADAME LA MAIRE, C. MORA, JP. MAS, V. ARTAL, M. BACHELET, M. DURAND, A. ESON, N. WOUREL, S. MARTIN DUMAZER, P. PES, JC. BENOIT, N. TUFFERY, B. GREGOIRE, C. JOUVE, M. MANANET, B. EL MEROUANI, Y. DOULS, ME. PANIS, S. PEYRETOU, C. MEDEIROS, A. OKOME OSSOUKA LATORRE, A. NAYRAC, D. DIAZ, C. ASSIER, K. HAUMAITRE, T. SOLIER, M. GUIBERT, C. SUDRES BALTRONS

**Étaient excusés** : T. PEREZ LAFONT (POUVOIR A MADAME LA MAIRE), C. COMPAN (POUVOIR A S. MARTIN DUMAZER), JL. JALLAGEAS, F. COINTOT (POUVOIR A Y. DOULS), C. SAINT-PIERRE (POUVOIR A C. SUDRES BALTRONS), K. ORCEL (POUVOIR A D. DIAZ), P. RAMONDENC.

**Étaient absents** :

**Secrétaire de séance** : MONSIEUR VALENTIN ARTAL

**Secrétaire auxiliaire de séance** : MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES.



**18h30 – Ouverture de la séance.**

**Madame la Maire**

« Bonjour à tous. Est-ce que tout le monde a pu se connecter ? Pas encore ? On va encore attendre quelques minutes pour que... »

**Monsieur DIAZ**

« Juste un point, c'est que je viens seulement, parce que je l'avais fait par *e-mail*, de m'enregistrer comme étant présent sur le bureau des élus. Je voulais savoir si cela avait été pris en compte par l'administrateur, faute de quoi je ne pourrai pas voter *via* la tablette. »

**Madame la Maire**

« Entendu, on vérifie. Oui, c'est bon Monsieur DIAZ, vous êtes bien votant ce soir. »

**Monsieur DIAZ**

« Avec le pouvoir de K. ORCEL. »

**Madame la Maire**

« Et est-ce que le pouvoir de K. ORCEL a bien été pris en compte ? Non, en revanche ? Madame ORCEL donne pouvoir à M. DIAZ. »

**Monsieur DIAZ**

« Elle avait envoyé un *e-mail*. »

**Madame la Maire**

« On va l'ajouter et vous aurez donc la possibilité de voter pour vous d'abord et ensuite pour Madame ORCEL. »

**Monsieur DIAZ**

« D'accord, merci. »

**Madame la Maire**

« Je vous en prie. Est-ce qu'il y a d'autres soucis techniques en présentiel ou en visioconférence ? On va peut-être commencer l'ordre du jour, et tant qu'on n'a pas résolu les soucis techniques, on sera obligés de mener les votes, à la fois avec la tablette et à main levée. Ce n'est pas très confortable mais on ne va pas lâcher. On va rester persévérants sur l'utilisation de cette tablette qui fait quand même gagner beaucoup de papiers, et donc, de temps et de classement,

donc, c'est une bonne chose. Pas de temps en séance, Monsieur DURAND, en effet, mais de temps de recherche par la suite. Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil municipal. Je suis heureuse de vous retrouver, même si on est toujours dans un format un peu particulier « hybride », on va dire, avec une partie des conseillers en visioconférence et l'autre partie en présentiel, et le public qui ne peut pas être présent à la Mairie, et du coup, qui nous suit toujours par notre page *Facebook*. Donc, je vais demander à Monsieur le directeur général des services de bien vouloir procéder à l'appel. »

### **Monsieur Frédéric BILLAUD, Directeur Général des Services fait l'appel.**

#### **Madame la Maire**

« Comme nous l'avions prévu, je vous propose de démarrer la séance du Conseil municipal par l'hommage à André Maury, ancien Maire de Millau. Je vais vous lire quelques éléments de son parcours. André Maury est né le 13 août 1924 à Millau, décédé à Saint-Georges-de-Luzençon le 2 juillet 2021. André Maury a été :

- directeur du Crédit Agricole à Millau ;
- membre de l'équipe municipale de Charles Dutheil entre 1959 et 1965 ;
- il est élu Maire de Millau en mars 1965. Son mandat s'achève en mars 1971 alors que l'élection est remportée par le Dr Gabriac. Il se présente à nouveau aux élections municipales de Millau en 1983 avec Paul Rimlinger. L'élection est alors remportée par Gérard Deruy. Il se présentera ensuite à Saint-Georges-de-Luzençon avec Gérard Prêtre et en sera le conseiller municipal.

Sous sa mandature millavoise, sont réalisés divers équipements parmi lesquels :

- la Maison des Jeunes et de la Culture ;
- la salle des fêtes ;
- le centre nautique avec son bassin olympique ;
- le collège Marcel Aymard ;
- les écoles d'Edouard-Alfred Martel, de Beauregard et de Malhourtet ;
- le lotissement de Malhourtet qui comprend 300 logements collectifs et 200 logements particuliers ;
- la zone industrielle de la plaine des Ondes ;
- le centre de secours de Briançon ;
- le complexe sportif de la Maladrerie ;
- et c'est lui qui a engagé l'installation du musée de Millau dans l'hôtel Pégayrolles.

Ce sont quelques-unes de ses réalisations, on voit qu'on était à une autre époque. Durant son mandat, il a affronté divers problèmes également, tels que :

- la crise de l'industrie millavoise ;
- le problème de l'emploi, devenu crucial pour notre ville, entraînant le départ des jeunes vers ce qu'ils appelaient alors « les métropoles industrielles » ;
- il a également dû gérer le sort des déshérités, c'était ainsi à l'époque que l'Action Sociale était dénommée ;
- également, il a dû faire face aux grèves ouvrières et notamment, celle de Jonquet en 1971 ;
- il a également été au cœur du projet d'extension du camp militaire du Larzac ;
- membre de la Société d'études millavoises ;
- de l'Université Populaire du Sud Rouergue et de la Société des lettres de l'Aveyron.

André Maury est également féru d'histoire. On lui doit ainsi nombre d'articles touchant toutes les périodes thématiques et historiques, en voici quelques-uns :

- « L'homme préhistorique en Aveyron » ;
- « Une lignée familiale de huit générations au service de la santé à Saint-Georges-de-Luzençon », etc.

Mais André Maury est également connu pour être le biographe de Monseigneur Andrieu, son aïeul, avec la publication d'un ouvrage de référence « Michel Andrieu, un savant liturgiste ». Enfin, André Maury est également le fondateur de l'association « Les Charmettes », dont il a été le président de 1969 à 1976, et qui intervient sur deux principaux champs, comme vous le savez, celui du handicap et celui des personnes âgées. Je vous propose de prendre une minute de silence en hommage à André Maury.

*Silence*

Je vous remercie. Nous allons donc procéder à l'élection de notre secrétaire de séance. Je propose la candidature de Monsieur ARTAL qui est notre benjamin. »

#### **Monsieur ARTAL**

« Je l'accepte. »

## Point d'information

### **Actualité du Centre Communal d'Action Sociale**

#### **Madame la Maire**

« Merci, Monsieur ARTAL. Et avant de démarrer l'ordre du jour, je vous propose également d'écouter le point d'information du CCAS qui aujourd'hui nous sera présenté par Madame MARTIN-DUMAZER. »

#### **Madame MARTIN-DUMAZER**

« Bonsoir à tous et à toutes. Il va être très bref en fait puisque la grosse activité du CCAS et de la Ville, c'est la signature de la CTG et la finalisation de la CTG dont je vous parlerai tout à l'heure. Le point important et marquant, c'est que nous avons un nouveau directeur au CCAS, Monsieur François Goubert-Gaebele qui a pris ses fonctions au début du mois de novembre. Voilà pour le CCAS. Puisque Madame Compan n'est pas là, je ne vais pas parler à sa place. Tout le reste suit son cours mais l'information, c'était de vous donner le nom de notre nouveau directeur du CCAS qui a pris ses fonctions et qui est déjà sur le terrain et très efficace. On est ravis de l'accueillir, merci. »

#### **Madame la Maire**

« Merci Madame MARTIN-DUMAZER. »

### **Madame la Maire rapporte la délibération n° 01 :**

#### **01. "Énumération des Décisions du Maire prises conformément à l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil municipal"**

« Nous pouvons désormais rentrer dans l'ordre du jour par, d'abord les décisions de la Maire. Avez-vous des questions sur ces décisions ? »

#### **Monsieur SOLIER**

« J'aurais voulu avoir une petite précision sur la décision 190 dans le foncier. Certes, je pense que cela coule de source mais ce n'est pas expliqué dans le texte. Je suppose qu'il s'agit du bâtiment de l'Ayrolle et d'une intervention de KAUFMAN and BROAD, de la société, en présence des résidents, comment cela va se passer ? »

#### **Madame la Maire**

« Pour l'information de tous, je vous propose de vous lire brièvement cette décision.

*De signer l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment B de l'EHPAD « les Terrasses des Causses » d'une superficie de 300 m<sup>2</sup>. La mise à disposition est consentie à titre précaire et révoquant pour la durée du chantier de construction, en tout état de cause, jusqu'au 30 juin 2023. L'EHPAD est informé que la société KAUFMAN and BROAD a procédé, pendant cette période, aux sondages archéologiques nécessaires à la réalisation du projet et s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour ne pas impacter le fonctionnement normal de l'EHPAD. Le bénéficiaire de la convention s'engage à autoriser l'accès à KAUFMAN and BROAD pour permettre la réalisation des sondages archéologiques.*

Cette délibération désigne la convention que la Ville passe avec l'EHPAD. On fait tout notre possible pour améliorer les conditions de vie des résidents de l'EHPAD de l'Ayrolle parce que ce n'est pas un bâtiment qui est évident, comme tout le monde le sait. Il y a eu des travaux, notamment dans la cour, l'aménagement d'un terrain de pétanque, le verdissement, un petit jardin partagé, ce genre de choses. Et toujours sur proposition des personnels de l'EHPAD, on a créé une nouvelle salle d'activité et de restauration au deuxième étage qui contenait des locaux inoccupés. Donc en fait, les personnels de l'EHPAD ont rénové *a minima* cette structure, ces 300 m<sup>2</sup>, pour pouvoir améliorer le quotidien des habitants. Et donc, dans cette convention, on signale aussi le démarrage imminent des travaux, pour le moment, plutôt des fouilles, mais comme il était déjà précisé sur la convention dernièrement. Là, il s'agit juste d'un avenant à la convention qui nous lie à l'EHPAD pour, finalement, qu'ils occupent des locaux qu'ils n'occupaient pas jusqu'à maintenant. Voilà ! C'est très bien, cela nous permet d'en parler. Est-ce qu'il y avait d'autres questions sur les décisions ? Non ? Pas en visioconférence non plus ? »

### ***Le Conseil Municipal prend acte***

### **Madame MORA rapporte la délibération n° 02 :**

#### **02. "Information du Conseil municipal sur les acquisitions déléguées ou faites par la Ville par exercice du droit de préemption"**

« Concernant les acquisitions déléguées, je ne vais pas vous en faire lecture, comme d'habitude, il y en a 34, rien de plus à dire à ce sujet. »

#### **Madame la Maire**

« Et on ne les vote pas non plus. Avez-vous des questions peut-être sur ce rapport ? Non, pas de questions ? Il ne se vote pas non plus. C'est juste pour information. »

**Madame MORA rapporte la délibération n° 03 :**

**3. "Dénomination de la place du Voultre et de la Passerelle du Saoutadou"**

« Dans le cadre de l'aménagement et de la revalorisation du cœur de ville et des berges du Tarn, de nouveaux espaces publics et voies ont été créés. Il y a eu la démolition de l'immeuble, situé au 7 rue des Jacobins et l'aménagement de ce nouvel espace. La rue du Temple, initialement située entre le Temple et le bâtiment démoli, a été supprimée et la place du Voultre a donc été agrandie. Il est donc proposé, d'une part de supprimer la « rue du Temple », et d'autre part de dénommer ce nouvel espace public « place du Voultre ». Ensuite, dans la continuité de l'aménagement des berges du Tarn, notamment du quai Sully Chaliès, et afin de rendre aux Millavois La Maladrerie plus accessible par une voie douce, il a été créé une passerelle reliant la rive droite et la rive gauche. Il est donc proposé de dénommer cette passerelle « passerelle du Saoutadou ». C'est l'objet de la présente délibération. Concernant la passerelle du Saoutadou, je crois qu'elle est accessible aux Millavois dès demain. »

**Madame la Maire**

« D'ailleurs, on peut aussi en profiter pour vous inviter, toutes et tous, à participer à l'inauguration qui aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre en présence de Madame la Préfète à 14 h normalement, mais l'horaire vous sera précisé par voie de presse. Avez-vous des questions sur ce rapport ? Non ? Je n'en vois pas. Donc, nous allons mettre ce rapport aux voix, le premier rapport qui va donner lieu à un vote à la fois électronique et physique. Je vais quand même faire voter. Qui n'a pas la possibilité de voter par format électronique ? Uniquement Madame JOUVE ? En visioconférence, c'est bon pour tout le monde ? Donc, Madame JOUVE, votre vote ? Vous votez pour ? Très bien. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Madame MORA rapporte la délibération n° 04 :**

**4. "Cession de la parcelle cadastrée Section CH n° 184 - rue de Salelles"**

« Là, il s'agissait de créer un accès :

Par courrier en date du 19 novembre 2020, Madame Bérénice HERZSBERG a fait connaître à la Commune son souhait d'acquérir la parcelle cadastrée, section CH n° 184, située rue de Salelles, et propriété de la Commune. Cette personne envisage d'installer son cabinet vétérinaire sur la parcelle cadastrée section CH n° 189, située en contrebas de la parcelle propriété de la Commune. Cette parcelle n'étant pas directement desservie par une voie, la parcelle propriété de la Ville lui permettrait d'aménager un accès direct à la voie publique. Par ailleurs, il sera nécessaire de constituer une servitude permettant l'entretien du ruisseau situé sur cette parcelle, afin de garantir le libre écoulement des eaux. En conséquence, il est proposé de lui céder cette parcelle au prix de 30 000 €, suivant l'estimation de France Domaine en date du 6 avril 2021. »

**Madame la Maire**

« Merci Madame MORA. Avez-vous des questions ? Pas de questions. Je mets le rapport aux voix. Le scrutin est ouvert. Madame JOUVE, vous votez pour ? Merci. »

**Monsieur DIAZ**

« Je voulais juste poser une question, c'est peut-être un peu tard... ? »

**Madame la Maire**

« Si vous êtes d'accord Monsieur DIAZ, on termine le *process* de vote et ensuite, on prendra votre question, même après le rapport sans aucun souci. »

**Monsieur DIAZ**

« D'accord. »

**Madame la Maire**

« Le scrutin est clos, il est adopté à l'unanimité, merci beaucoup. »

**Monsieur DIAZ**

« Oui, c'était juste pour savoir si ce vétérinaire, c'était une création de cabinet ou un transfert. »

**Madame MORA**

« Une création. »

**Monsieur DIAZ**

« Merci. »

**Madame la Maire**

« Avec plaisir. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Madame MORA rapporte la délibération n° 05 :**

**5. "Lancement de la procédure de cession d'un chemin rural LA COSTE"**

**Madame la Maire**

« C'est une délibération sur laquelle on revient. Madame MORA nous l'avait présentée lors du dernier Conseil municipal et on avait décidé ensemble d'apporter des éclaircissements sur sa présentation, et donc, éclaircissements que nous pouvons apporter ce soir. Je laisse la parole à Madame MORA pour le chemin rural au lieu-dit LA COSTE. »

#### **Madame MORA**

« Par courrier en date du 24 février 2020, Monsieur Jean-Michel FONS, propriétaire de la parcelle cadastrée section CY n° 62, située au lieu-dit LA COSTE, a fait part à la Commune de son souhait d'acquérir une partie du chemin rural desservant sa propriété. Le tracé de ce chemin rural a disparu et de ce fait, il a cessé d'être affecté à l'usage du public. C'est pourquoi il est proposé d'engager la procédure préalable à l'aliénation des chemins ruraux : désaffectation, mise à l'enquête publique, mise en demeure de l'ensemble des propriétaires riverains d'acquérir. Cette délibération a été une première fois présentée au Conseil municipal du 23 septembre dernier. Pour une parfaite information des conseillers municipaux, il est apporté les éléments d'information complémentaires suivants : le tracé rouge sur la photo est destiné à « localiser » le site. La partie haute du chemin (côté route départementale) n'existe plus réellement sur site. En revanche, son tracé est toujours matérialisé au cadastre, et donc encore aujourd'hui classé dans les chemins ruraux alors même qu'il a totalement disparu, envahi par la végétation. Il ne s'agit pas d'un *talweg* nécessaire à l'écoulement des eaux. Sur le plan cadastral, il a été délimité en jaune la partie du chemin rural existante, et en vert la partie haute du chemin, aujourd'hui disparue, envahie par la végétation et donc inutilisable et impraticable par les usagers.

Nous avons été sur les lieux, nous avons parcouru le chemin du bas et donc, c'est vraiment impraticable.

Par ailleurs, l'ensemble de la zone est classé en zone naturelle N du PLUi en vigueur, où toute nouvelle construction est interdite. Ce secteur est également classé en zone bleue du plan de prévention des risques de mouvements de terrain. L'acquéreur ne pourra donc réaliser aucuns travaux ni mouvements de terrain. En conséquence, la vente de cette partie de chemin qui n'existe plus matériellement sur le site ne posera aucun problème à l'écoulement des eaux. Il est enfin rappelé que la procédure de cession d'un chemin rural prévoit la possibilité, pour tous les riverains, de se porter acquéreur de la partie du chemin au droit de leur propriété.

Là, ce qui vous est proposé, c'est de démarrer toute la procédure, donc, l'enquête publique. Après l'enquête publique, les riverains seront tous informés par lettre recommandée pour leur demander s'ils veulent se porter acquéreurs. Et après, on aura une autre délibération où on procédera à la vente. Alors, pour répondre à la question que vous aviez posée, Monsieur NAYRAC, en commission « qualité de vie », vous vous inquiétez par rapport à deux petites parcelles qui sont les parcelles 61 et 60 qui sont en bordure de ce chemin. En fait, on a regardé, ces parcelles sont juste à côté d'autres parcelles plus grandes. Et donc, il y a des accès à l'extérieur. Tous les riverains peuvent y accéder et de toute façon, ce chemin est impraticable. Merci. »

#### **Madame la Maire**

« Et du coup, c'était du sport pour le pratiquer justement. Y a-t-il d'autres questions sur ce rapport ? Non ? Merci beaucoup Madame MORA pour ces précisions et ces éclaircissements, je mets le rapport aux voix. Madame JOUVE ? Vous votez pour ? »

#### **Madame JOUVE**

« Oui. »

#### **Madame la Maire**

« Le scrutin est clos, il est donc adopté à l'unanimité. »

***Adoptée à l'unanimité***

#### **Madame MORA rapporte la délibération n° 06 :**

##### **6. "Gîte de la Maladrerie : Déclassement et lancement d'une procédure d'appel à projets pour la location du bien"**

« La Commune de Millau est propriétaire d'un gîte sur les bords du Tarn, à la Maladrerie, sur une parcelle cadastrée section BH n° 119. Ce site permet d'accueillir des groupes ou des particuliers. Depuis 1982, la gestion de ce site a été confiée, par conventions successives, au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Rouergue (C.P.I.E.). En 2006, la Ville a décidé d'en confier la gestion au C.P.I.E. par une délégation de service public, par contrat d'une durée de trois ans. Par la suite, cette gestion s'est poursuivie par conventions de mise à disposition successives. La dernière convention a été signée le 18 décembre 2018. Elle a été signée pour une durée de 12 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, et prévoyait dans son article 9, une possibilité de résiliation anticipée par son titulaire, à la fin de chaque période annuelle moyennant un préavis de trois mois. Par courrier adressé par le C.P.I.E. à la Commune et reçu en Mairie le 1<sup>er</sup> octobre, le C.P.I.E. a dénoncé ladite convention, qui s'achèvera donc au 31 décembre 2021. Pour autant, ce bien immobilier communal doit être valorisé. Il convient donc de pouvoir trouver un nouveau preneur, en vue de la prochaine saison touristique. Cet immeuble dépend encore à ce jour du domaine public communal. Cependant, la Commune n'entend pas ériger en véritable mission de service public l'exploitation de ce gîte. C'est pourquoi, préalablement à toute réflexion sur le devenir de ce site et au regard de sa destination actuelle à un usage touristique, il convient de procéder au déclassement du domaine public de cet immeuble. Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques autorise, dans son article L. 2141-2, le déclassement d'un immeuble du domaine public et affecté

à un service public ou à l'usage direct du public, dès que sa désaffectation a été décidée, alors même que les nécessités du service public justifient que cette désaffectation ne prenne effet que dans un délai fixé par l'acte de déclassement et ne pouvant excéder trois ans. Par ailleurs, compte tenu de la vocation touristique de ce site, tout en privilégiant une mise en concurrence *maximum* des repreneurs potentiels, le recours à la procédure d'appel à projets a été envisagé. Cette procédure permettrait à la Commune propriétaire d'exercer un droit de regard sur les projets présentés et le devenir du bien. La présente délibération a donc pour objet :

- d'une part, de procéder au déclassement du domaine public anticipé de cet ensemble immobilier, comme prévu par l'article L. 2141-2 du CGPPP. La désaffectation effective du bien devra intervenir dans un délai d'un an ;
- d'autre part, d'acter le principe du lancement d'un appel à projets en vue de trouver un preneur et ainsi valoriser le Gîte de la Maladrerie. »

**Madame la Maire**

« Merci Madame MORA. Y a-t-il des questions ? »

**Monsieur NAYRAC**

« Cette délibération-là, on l'avait vue à la commission et sur le coup, elle ne m'a pas étonnée. Mais en la relisant, je suis déçu, surpris qu'on puisse sortir une telle délibération. Pourquoi déçu ? Parce que je pense que le Gîte de la Maladrerie fait partie intégrante de toute la Maladrerie et que si on vend cette partie-là, pourquoi pas vendre le reste ? J'attire l'attention de tout le monde parce que je pense que beaucoup ici pensent comme moi mais n'oseront pas vous le dire. Le Gîte de la Maladrerie, tout le monde le connaît, j'espère. On a fait pas mal de réparations, on en a eu pour des rénovations et des mises aux normes de 350 000 € si mes souvenirs sont exacts. Et c'était géré par le C.P.I.E. C.P.I.E., tout le monde sait ce que c'est, ils servent à une approche pour les enfants, sur l'environnement, quelque chose d'intéressant. Et cela donnait une âme à ce gîte. Et en plus, ils géraient pour des groupes qui venaient sur le Stade d'eaux vives, ils géraient à des prix très intéressants. Or, demain, si nous vendons un tel ensemble à un privé, on va se retrouver avec des tarifs doublés parce qu'en ce moment, on est à 14, voire 15 €. Et on va se retrouver avec des prix qui vont pratiquement doubler. On n'aura donc plus de jeunes qui viendront sur le stade nautique. Qui va venir avec son groupe en payant 30 € par personne ? Il faudrait avoir des associations très riches. *Secondo*, « pourquoi ? », le pourquoi de cette affaire-là. Je me suis renseigné, vous vous doutez bien que je ne prends pas la parole comme cela en lançant des choses, tout simplement parce qu'il manque ou il fallait, après qu'on nous a fait mettre aux normes « handicapés », etc. il fallait un gardien permanent sur ce gîte. Or, c'est sûr que pour le C.P.I.E., c'était difficile. Alors je suis déçu, Madame GAZEL, déçu que vous n'ayez pas pris cela en compte et pris cela en main, parce qu'il fallait le défendre, ce bien-là, le C.P.I.E., eux qui quand même avaient une approche un peu différente, vous qui prônez l'environnement, l'écologie, etc. Vous allez « larguer » cela à un privé alors qu'on pouvait le gérer à notre niveau. Revenons-en, il y a un logement au-dessus, vous le savez tous bien, il y a 38 places plus un logement, logement qui est occupé, soi-disant par une gardienne, gardienne qui est malade depuis janvier. Si je ne me trompe pas, c'est ce qu'on m'a dit. »

**Madame la Maire**

« Non, absolument pas. »

**Monsieur NAYRAC**

« Oui ou qui a des problèmes depuis janvier, ce n'est pas la peine de dire le nom, je me tairai. Mais même déjà avec nous, il y avait déjà des problèmes avec cette gardienne. Elle a un appartement... »

**Madame la Maire**

« Là, je suis obligée, vous êtes hors-sujet. »

**Monsieur NAYRAC**

« Non, j'explique pourquoi c'est fermé, parce qu'il n'y a plus de gardien. Il faut un gardien permanent. Or, quelqu'un qui a cet appartement, qui est payé, peut le faire. On peut facilement trouver, à mon avis, quelqu'un qu'on va rémunérer moitié du SMIC plus un appartement, surtout dans ces conditions-là quand même, c'est quelque chose qui n'est pas désagréable, avoir un jardin, être à côté du Tarn, etc. Est-ce que vous avez fait l'effort suffisant pour essayer de trouver une solution à notre niveau, plutôt que d'aller vendre à un privé qui va faire payer aux gens des prix élevés ? Je me pose la question, je voterai, personnellement, contre cette délibération-là. »

**Madame la Maire**

« Maintenant, je vais peut-être expliquer le contenu de cette délibération que manifestement, vous avez lue un peu vite, tout comme aussi les raisons qui ont poussé le C.P.I.E. à vouloir rompre la convention qui nous lie depuis, Madame MORA l'a dit, 1982, je crois, depuis longtemps en tout cas. Dans la délibération, il n'est à aucun moment question de vendre le site de la Maladrerie. »

**Monsieur Nayrac**

« Déclassé. »

**Madame la Maire**

« Le « déclassé du domaine public », c'est ce qui aurait dû être fait dès lors que nous n'étions plus en délégation de service public. La délégation de service public n'était plus possible dès lors que... on fait une délégation de service public quand il y a carence d'initiative privée. En la matière, on ne peut pas dire que Millau soit carencée en hébergement touristique. Donc, depuis très longtemps, le déclassement du domaine public aurait dû être fait. Et la

raison pour laquelle aujourd'hui, en plus d'ouvrir cet appel à projets, en gardant la maîtrise foncière de l'équipement, la Ville reste propriétaire, il n'est aucunement question de vendre le Gîte de la Maladrerie parce qu'en effet, il y a un attachement fort à ce gîte qui est, peut-être aujourd'hui encore, plus avec la passerelle au cœur de la ville, au cœur de nos préoccupations, notamment environnementales, et le lien avec le Stade d'eaux vives et aussi là, très pertinent. Sur cette partie de votre intervention, toute l'équipe partage. En revanche, on ne vend pas. Et sur la question des raisons qui ont poussé le C.P.I.E. à vouloir interrompre, déjà je ne fais pas d'ingérence dans les associations. Lorsqu'il y a une association qui gère, et en conseil d'administration, qui nous explique avec un expert-comptable à la clé, qu'elle ne peut plus gérer le site, pas avec les raccourcis que vous avez dits et la mise en cause de personnes et de personnels, je trouve cela complètement abject et je me permets de vous le dire. La mise en cause de personnels, pour avoir un gardiennage 24 h sur 24, ce n'est pas faisable avec un seul gardien, cela nécessite deux gardiens qui travaillent *a minima* deux tiers temps chacun. Et donc, cela faisait des coûts bien supplémentaires, qui ensuite, pour pouvoir être absorbés dans l'équilibre financier du C.P.I.E., auraient nécessité de vendre beaucoup plus de nuitées, et donc là, de tomber dans une forme d'association qui n'est pas celle du C.P.I.E., de l'association qui est assujettie à la TVA. Tous ces éléments-là, vous ne les avez pas, Monsieur NAYRAC. Mais nous avons réfléchi à tous ces éléments, essayé d'accompagner tant bien que mal depuis le mois de mai, c'est la commission de sécurité qui a mis en exergue cette problématique. Depuis le mois de mai, nous recherchons avec Monsieur WOHREL, avec Madame JOUVE qui sont nos représentants à l'intérieur du C.P.I.E., des solutions. Et dernièrement, le C.P.I.E. nous a indiqué sa volonté de ne pas poursuivre. Dont acte ! Et aujourd'hui, ce qu'on propose au Conseil, c'est justement, par la procédure d'un appel à projets, de pouvoir garder la vue et la maîtrise sur le projet qu'on va installer dans le Gîte de la Maladrerie avec en effet, un intérêt par rapport au Stade d'eaux vives, un intérêt par rapport aux aspects environnementaux de cet espace. Donc, soyez tranquille là-dessus ! Ces préoccupations, nous les partageons largement. Mais le « y a qu'à, faut qu'on », au Conseil municipal, il n'a pas sa place. »

**Monsieur NAYRAC**

« Je vais vous répondre. Si j'ai pris la parole, là, c'est que je suis allé voir les personnes concernées. Et ce que vous dites là, le C.P.I.E. aurait bien voulu garder le gîte. Pourquoi ? Parce que cela faisait partie de leurs habitudes depuis 2006, puisque vous le dites. Mais que ce problème de gardien... et si je ne me trompe pas, la présidente du C.P.I.E. a demandé à vous rencontrer. Vous ne l'avez jamais rencontrée. »

**Madame la Maire**

« C'est faux, je l'ai rencontrée. »

**Monsieur NAYRAC**

« Je l'ai encore eue tout à l'heure, elle m'a dit que vous ne l'aviez pas vue. Si je vous le dis, ce n'est pas moi qui l'ai inventé. »

**Madame la Maire**

« Écoutez, Monsieur NAYRAC, je peux dire qui j'ai vu. Je suis régulièrement présente au conseil d'administration du C.P.I.E. Déjà, j'étais présente au dernier, où il s'agissait de traiter cette question. Et j'ai reçu Madame TICHIT et Madame JULES dans mon bureau il y a peut-être quatre mois. Ne mettez pas en doute ma parole ! »

**Monsieur NAYRAC**

« Écoutez, moi, je vous répète ce qu'on m'a dit. Je ne donne pas de noms non plus. Je ne mets pas en cause certaines personnes... Quant à ce que vous me dites, des personnes... il suffisait d'un gardien de, si je ne me trompe pas, de 20 h à 7 h du matin. La journée, il n'y en a pas besoin. »

**Madame la Maire**

« Si. Et pour assurer les nuits, Monsieur NAYRAC, ce n'est pas la même personne qui va faire sept nuits sur sept. Il faut deux personnes à deux tiers temps. Monsieur NAYRAC, écoutez, le C.P.I.E. a indiqué par courrier et nous avons acté en conseil d'administration où il y avait tous les administrateurs invités à participer à ce vote, il y a eu une unanimité autour de l'arrêt de la gestion du gîte, avec une abstention de la représentante de la Fédération des Grands Causses, sinon unanimité pour tous les autres membres. Et le représentant de la Ville s'est abstenu parce qu'on ne peut pas être juge et partie. Et moi, je siège au C.P.I.E. en tant que représentante de région. Et donc là, j'ai également voté comme tous les autres acteurs pour, parce qu'il n'y avait pas d'autre choix. Et c'est la décision du conseil d'administration, et proposée par la présidente. Je ne sais pas s'il y a d'autres questions mais sinon, sur ce sujet-là, je pense qu'on a fait le tour, Monsieur NAYRAC. D'autres questions ? Non ? Donc, je mets ce rapport aux voix. Le scrutin est ouvert. Madame JOUVE, vous votez pour ? Oui ? Cela fonctionne maintenant ?

*Silence*

... Monsieur NAYRAC, c'est de pouvoir aller très vite parce que le C.P.I.E. nous a donc donné le préavis pour dénoncer la convention. Et donc, pour le 1<sup>er</sup> février, non parce qu'il y a une durée de préavis et c'est au mois de février. Et donc à partir de février justement, l'idée, c'est de pouvoir avoir une structure qui reprenne le gîte pour essayer de ne pas complètement mettre en péril la saison, qui bien entendu, les réservations, normalement, elles sont déjà en train d'être prises. La saison 2022 est particulièrement en danger. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'aller très vite et

dès que nous avons reçu le courrier de demande de rupture de la convention, nous avons proposé cette délibération. Et la question du déclassement, c'est également dans le cadre de l'appel à projets pour aller plus vite, pour que les choses soient plus simples. »

**Adoptée**

**Monsieur MAS rapporte la délibération n° 07 :**

**7. "Subvention exceptionnelle au SOM Basket"**

« Comme vous le savez, les travaux de Paul Tort vont commencer. Le service s'est mis sur le coup pour trouver des créneaux à toutes les associations de Millau, ce qui a pratiquement été fait pour tout. Et là, je remercie les services, notamment, Madame [texte inaudible] qui a fait un très gros travail sur cela. Et malheureusement, il nous manquait deux créneaux pour les enfants, les petits du basket, qui ont trouvé une solution puisqu'ils vont aller à Vezins tous les mercredis pendant 17 mercredis. C'est un bus de 50 enfants qui va monter à Vezins. Il a été vu en commission des sports le 5 novembre que nous allons les aider en payant ce transport, et donc, en leur accordant une subvention supplémentaire de 3 400 €. Je vous remercie de bien vouloir voter pour. »

**Madame la Maire**

« Merci Monsieur MAS, y a-t-il des questions ? Non ? Je mets le rapport n° 7 aux voix. Il y a les trois possibilités. Le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos, il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup, merci Monsieur MAS. »

**Adoptée à l'unanimité**

**Madame BACHELET rapporte la délibération n° 08 :**

**8. "Budget principal de la Commune : Décision Modificative Budgétaire n°3"**

« Cette décision modificative a pour but de réajuster les crédits de l'exercice, mais surtout de trouver des crédits pour des réductions de recettes que nous avons programmées dans le budget, comme les subventions aux écoles privées qui représentent quand même des crédits de 160 000 €, mais je vais tous vous les passer. Également, des dépenses complémentaires pour une acquisition que nous devons faire, suite à un jugement, et puis des réductions d'emprunt. On essaye aussi de réduire l'emprunt.

En fonctionnement, nous avons recherché avec les services toutes les économies que nous pouvions faire cette année. On a trouvé des économies :

- sur les impôts, sur la taxe foncière, à hauteur de 21 729 € ;
- sur les frais d'actes et de contentieux : 12 000 € ;
- sur les fournitures administratives : 10 000 € ;
- sur les primes d'assurance : 31 000 €.
- nous allons rajouter 12 000 € pour le carburant pour la fin de l'année, vu l'évolution des prix.
- les réductions sur les masques : 9 630 €, puisqu'on a quand même un très gros stock de masques, je pense qu'on en a encore pour un an et demi, voire deux ans ;
- réduction des crédits pour maintenance informatique : 10 000 € ;
- des crédits pour le déménagement des archives : 12 000 € parce que le déménagement n'aura pas lieu cette année ;
- réduction sur les espaces verts : 14 441 € ;
- réduction sur les prestations de service des espaces verts : 8 622,58 € ;
- réduction sur les subventions de la culture puisqu'il y a eu des annulations de manifestations : - 10 900 € ;
- sur les sports : - 41 735 € ;
- le schéma directeur qui était prévu pour 100 000 € sur la ville a été reventilé entre l'eau et l'assainissement.

Au niveau des recettes, comme je vous le disais en préambule, nous avons un problème avec cette subvention des écoles privées. Je vous rappelle que depuis 2019, nous versons aux écoles privées un complément de 160 000 €. On est passé à un forfait de 530 € à 1 235, ce qui représente quand même un surplus de 160 000 €. Nous avons déposé auprès de l'État l'an dernier une demande de participation, comme il est prévu dans les textes. Et à ce jour, nous n'avons rien eu, voire un refus. Donc, nous allons aller au-delà pour pouvoir l'obtenir parce que c'est un droit. Quand on relit les textes, il n'y a aucun problème, on doit l'avoir.

- Subvention pour l'hébergement, suite au sinistre du 20 rue de la Capelle, nous avons eu un remboursement de 28 441.
- Par contre, ce qui est un petit peu moins drôle, c'est qu'en section d'investissement, nous avons dû prévoir des taxes d'aménagement, c'est un reversement que nous devons dans le cadre du pacte financier fiscal, signé avec la Communauté de Communes, je crois que c'était en 2019. Pour toutes les entreprises qui s'installent sur les zones d'activité, la Ville est tenue de reverser la taxe d'aménagement et la taxe foncière, donc 18 727.
- Et le complément de crédit, suite au jugement d'expropriation du 20 rue de la Capelle, nous avons provisionné

486 000 €. Or, la valeur a été estimée à 790 000 €. Il nous faut donc trouver cette différence et nous avons donc dû faire des économies, retrouver des crédits pour pouvoir financer ces 790 000 €. On les a aussi trouvés en faisant des économies sur des travaux qui ne seront pas réalisés cette année, à hauteur de 163 174,18. Et nous avons donc réduit l'emprunt de 35 551,36. Et la somme qui était portée au budget pour le FCTVA était supérieure de 60 000 €. Pourquoi ? Parce que là, c'est pareil, la préfecture n'a pas pris le 20 rue de la Capelle pour les travaux qui ont été faits dans le cadre de l'incendie.

En résumé, toutes ces réductions nous permettent quand même de financer l'expropriation du 20 rue de la Capelle, de réduire un peu l'emprunt, et de retirer cette subvention sur les écoles privées. »

**Madame la Maire**

« Merci beaucoup Madame BACHELET. Est-ce qu'il y a des questions sur la DM ? Non ? Pas de questions. Donc, je la mets aux voix. On ne peut pas s'abstenir. C'est compliqué quand même. Est-ce que des élus auraient souhaité pouvoir s'abstenir ? Non ? Donc, vous devez pouvoir voter. »

**Monsieur NAYRAC**

« J'ai une question, Madame BACHELET, l'estimation du 20 rue de la Capelle... »

**Madame la Maire**

« On finit le vote parce que pendant le *process* de vote, il n'y a pas de débat. Je pensais que c'était un souci technique. Je vous donnerai la parole tout de suite après. On a essayé de relancer le vote pour faire apparaître « abstention » mais cela ne fonctionne pas. Le scrutin est clos. Le rapport est adopté à l'unanimité. »

**Monsieur NAYRAC**

« Madame BACHELET, j'ai une question toute simple. L'immeuble 20 rue de la Capelle, si mes souvenirs sont bons, avait été estimé à 480 000 €. Or, vous dites 700. Mais pourquoi cette rehausse ? »

**Madame BACHELET**

« C'est le jugement. »

**Madame la Maire**

« Ce sont les domaines. »

**Monsieur NAYRAC**

« Ils ont rehaussé le prix qu'ils avaient déjà donné ? »

**Madame la Maire**

« Oui et non, c'est qu'il y avait l'avis des domaines et ensuite, le propriétaire actuel voulait vendre à un autre prix. Et le jugement a finalement coupé la poire en deux, pour faire simple. »

**Monsieur NAYRAC**

« Ce qui est gênant dans cette histoire-là, c'est que ce Monsieur, je l'ai toujours dit, vendeur de sommeil, va se servir de cet argent-là pour racheter des immeubles, ce qu'il a déjà fait puisque celui de la place du Voultre, c'est ce qu'il a fait, et pour continuer cette chose. Et je ne vois pas comment on peut l'en empêcher, c'est quelque chose de fou. C'était une petite parenthèse, merci. »

**Madame BACHELET**

« Sur les 790 000, le prix c'est 720 000 plus 70 000 € je crois, d'indemnité. Au total, cela fait quand même 790, cela fait quand même une bonne différence. »

**Madame la Maire**

« En effet, c'est assez rageant. »

**Madame BACHELET**

« Surtout que la Mairie a quand même fait 250 000 € de travaux pour l'incendie. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Madame BACHELET rapporte la délibération n° 09 :**

**9. "Budget annexe de l'eau : décision budgétaire modificative n° 1"**

« Cela va aller très vite puisque je vous ai parlé du schéma directeur « eau et assainissement » et là, c'est la répartition, puisqu'on prend en charge sur le budget de l'eau la part de la Ville. Et il faut qu'on inscrive 13 252 € pour payer ce schéma directeur. On le prend du chapitre 011 pour le mettre au 65. »

**Madame la Maire**

« Merci Madame BACHELET. Des questions ? Non ? Je mets le rapport n° 9 aux voix. Le scrutin est clos et il est adopté à l'unanimité également. Merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Madame BACHELET rapporte la délibération n° 10 :**

**10. "Production d'énergie photovoltaïque : décision budgétaire modificative n°2"**

« Effectivement, nous passons une décision modificative n° 2, mais nous avons trois délibérations qui se suivent pour le

budget du photovoltaïque qui nous a quand même donné du fil à retordre cette année. On saura mieux l'année prochaine. La première délibération concerne la décision modificative puisque la planification des travaux n'avait pas forcément été bien... elle a été respectée mais pas forcément. On nous avait donné une planification pour qu'on puisse payer mais en fin de compte, cela ne correspondait pas. Donc, nous avons des intérêts moratoires, on a des retards de facture pour 546 €. Les crédits ont été trouvés sur le budget, on les a enlevés d'un chapitre à l'autre. »

**Madame la Maire**

« Est-ce que vous souhaitez présenter les trois délibérations ? Et après, on votera chacune... »

**Madame BACHELET**

« C'est un budget particulier puisque nous avons fait des travaux sur ce budget. Mais les mises en service, la fin des travaux, on pensait que ces travaux seraient terminés, plutôt vers la fin de l'année et ils ont été finis beaucoup plus tôt. Les mises en service ont eu lieu en septembre, pour les plus gros équipements en septembre, octobre. Du coup, parce qu'on a de la revente d'énergie, on n'a pas eu de recettes suffisantes pour couvrir, d'une part les amortissements, et d'autre part pour payer la totalité des factures puisque nous avons fait une avance. C'est un budget particulier avec un compte au Trésor. Nous avons fait une avance de 200 000 €, la Ville avait fait cela au mois de mai, et elle était remboursable au 1<sup>er</sup> novembre. Or, le prêt n'était pas encore réalisé puisqu'il y avait un prêt qui devait être fait, qui n'avait pas été réalisé mais on devait le réaliser à la fin de l'année parce qu'on pensait qu'il y avait un décalage de facture. Et du coup, on demande :

- déjà la décision modificative pour les intérêts moratoires ;
- la deuxième délibération, c'est, reporter les amortissements de cette année, les mettre l'année prochaine, on fera deux années ;
- et retarder le remboursement de l'avance, reporter le remboursement au mois de mars de l'année prochaine.

Ces trois délibérations sont liées en fin de compte.

**Madame la Maire**

« C'est pour cela qu'il me semblait utile de les présenter peut-être tout d'un bloc. Avez-vous des questions sur ces délibérations ? Madame HAUMAITRE, allez-y. »

**Madame HAUMAITRE**

« C'était une question qui va être à 50 % hors-sujet, cela ne concerne pas le budget mais cela va quand même concerner les panneaux photovoltaïques. Je sais que vous êtes dans une démarche vertueuse pour une ville durable. Ce que je voulais savoir, du coup, dans ce sens-là, c'est l'origine de ces panneaux, si c'est européen, parce que je ne pense pas avoir eu l'information, quand cela avait été présenté par Madame ESON, quand vous aviez présenté l'installation de ces panneaux sur les différentes écoles, etc. Est-ce que c'est une précision qu'on peut avoir maintenant ou pas du tout ? »

**Madame la Maire**

« Est-ce que Madame JOUVE a les éléments de réponse, ou Madame PEYRETOUT ? Je ne sais pas. »

**Madame JOUVE**

« Je ne peux pas affirmer à 100 %, je vous demande de bien vouloir attendre 24 ou 48 heures et je vous donnerai une réponse. »

**Madame la Maire**

« Oui, ou au prochain Conseil, on apportera... »

**Madame JOUVE**

« Mais la question a été abordée et une attention est portée parce que vous demandez. »

**Madame HAUMAITRE**

« Oui, parce que c'est un fil vert, pour reprendre vos propos, qui conduit l'ensemble de vos projets. J'aimerais, je souhaiterais vraiment que ce fil vert ne soit pas chinois. Ce serait quand même beaucoup plus logique. »

**Madame la Maire**

« Tout à fait ! Nous aussi. »

**Madame PEYRETOUT**

« Ils sont européens. Après, je ne peux pas en dire plus dans les détails parce que je ne les ai pas mais il me semble que c'est allemand mais ce sera confirmé. L'entreprise qui a installé les panneaux sur les écoles et sur les bâtiments publics de Millau, c'est une entreprise locale. »

**Madame HAUMAITRE**

« L'entreprise oui, mais après, il y a l'origine des panneaux, savoir s'ils ont été assemblés, conçus sur le territoire ou pas. »

**Madame PEYRETOUT**

« On vous amènera la réponse. »

**Madame HAUMAITRE**

« Ok, très bien, merci. »

### **Madame la Maire**

« Merci Madame JOUVE et Madame PEYRETOU. Et merci Madame HAUMAITRE. D'autres questions ? Non ? Nous allons commencer par la délibération n° 10 que je mets aux voix. Le scrutin est clos, il est adopté à l'unanimité. »

***Adoptée à l'unanimité***

### **Madame BACHELET rapporte la délibération n° 11 :**

**11. "Budget Production d'énergie photovoltaïque : Report de la constatation des amortissements 2021 sur l'exercice 2022"**

### **Madame la Maire**

« Nous passons maintenant au vote du rapport n° 11. Le scrutin est clos. Il est adopté à l'unanimité. »

***Adoptée à l'unanimité***

### **Madame BACHELET rapporte la délibération n° 12 :**

**12. "Production d'énergie photovoltaïque : modification des modalités de remboursement de l'avance remboursable du budget principal vers le budget de production d'énergie photovoltaïque"**

### **Madame la Maire**

« Vous pouvez voter. Le scrutin est clos. Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. »

***Adoptée à l'unanimité***

### **Madame BACHELET rapporte la délibération n° 13 :**

**13. "Débat d'Orientation Budgétaire 2022"**

### **Madame la Maire**

« Comme nous nous y étions engagés, nous respectons le *timing*, la cadence que nous avons souhaitée, c'est-à-dire le vote du budget avant la fin de l'exercice 2021. Et donc, le débat d'orientation budgétaire a lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Le budget sera voté au prochain Conseil, au Conseil de décembre. Je laisse la parole à Madame BACHELET et on va également projeter le document de présentation. »

### **Madame BACHELET**

« On va vous faire un petit peu de lecture concernant le contexte économique. Comme l'a dit Madame la Maire, ce débat d'orientation budgétaire intervient dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. On est dans le *timing*.

Le contexte économique :

- Une reprise de la croissance possible, au niveau national, si on est bien évidemment suspendus à la situation sanitaire. Ce qu'on vous dit là, c'est à un moment T, on ne peut pas savoir exactement ce qu'il se passera l'année prochaine.
- Au niveau de la croissance européenne, elle est plus soutenue, la croissance devrait être de 4,4 % avec un déficit supérieur à 3 % du PIB.
- Au niveau national, je pense que cela, c'est important, le déficit public sera en diminution mais représentera 4,8. Ce qui était prévu il y a un mois, c'était 4,8, maintenant, c'est + 5 avec la loi de finances qui est passée.
- Il y aura aussi une baisse des dépenses publiques qui atteindraient 114 % du PIB, un taux d'inflation de 1,5. Actuellement, nous sommes plutôt à plus de 2 % et on va même dire, 2,5, 2,6, et un taux de chômage en légère progression de 8 %.

En ce qui concerne le contexte financier de la loi de finances :

- Il y a une poursuite des efforts, grâce au plan de relance « France relance » qui vise un rétablissement progressif des finances publiques.
- Les dotations de l'État sont stables, 28,6 milliards d'euros, cela n'a pas changé depuis la dernière fois.
- La DSR et la dotation de solidarité urbaine – nous en bénéficions –, vont progresser de 95 millions d'euros.
- Un abondement supplémentaire de 350 millions d'euros de dotation de soutien pour alimenter les contrats de relance, l'investissement et la transition écologique, le CRTE.
- Une réforme des indicateurs financiers, avec prise en compte dans le calcul des dotations de péréquation, avec intégration des nouvelles ressources. Il n'y aura pas d'incidence en 2022. Par contre, cela va être progressif jusqu'en 2028. En 2028, on aura vraiment la réforme. Ce nouveau calcul permet d'intégrer les droits de mutation qui sont perçus par les communes, et la taxe locale sur la publicité extérieure. Cela veut dire qu'on va reprendre sur trois ou quatre exercices tout ce que les collectivités ont perçu en droit de mutation. Et comme actuellement, on perçoit des recettes très importantes, je pense que l'État a bien vu qu'il pouvait

éventuellement diminuer les dotations de l'État par ce biais. Donc, on verra en 2028. Je pense qu'on aura vraiment le résultat des courses.

- Poursuite et aboutissement de la réforme de la taxe d'habitation, l'exonération est progressive : 30 % cette année, 60 % l'année prochaine. Et en 2024, il n'y aura plus du tout de taxe d'habitation. À l'heure actuelle, on vous l'avait dit, dans le cadre du budget, nous ne sommes pas complètement compensés. Et l'État s'est aperçu qu'il y avait quand même des pertes, et on aura donc un redressement des recettes l'année prochaine. Nous, on l'a estimé à 80 000 €, s'il y en a plus, ce sera très bien.
- Une revalorisation annuelle des valeurs locatives, on l'a estimée à 2 %. Elle est calculée sur l'IPC, l'indice des prix à la consommation, entre novembre 2020 et 2021. On nous préconisait plutôt de mettre 2,2, 2,3. On est très prudents, on a mis 2 %. Cela représente quand même 340 000 € de plus pour la Collectivité alors que cette année, la révision des valeurs locatives était de 0,2 %, c'est-à-dire, 37 000 €. C'était vraiment la perte sèche et c'est la première fois qu'on avait une revalorisation aussi basse.

En ce qui concerne le volet des ressources humaines :

- Il y a la poursuite du gel du point d'indice et une réforme du système de rémunération qui va débuter au 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec les catégories C. Donc, il y a des revalorisations des grilles indiciaires, ce n'est pas complètement arrêté par les organisations syndicales. Cela doit être appliqué au 1<sup>er</sup> janvier mais il y a encore des discussions à l'heure actuelle. Nous, on a estimé ce coût pour la Collectivité à 106 000 €. En fonction de l'avancement, on verra si cela fait plus ou moins. Actuellement, les organisations syndicales n'ont pas donné leur accord.
- Je vais apporter une précision, ce qu'on peut dire aussi, c'est que les agents vont aussi bénéficier des 100 € à partir du 1<sup>er</sup> janvier, de la prime inflation. Donc en fait, ce sera compensé parce que la Collectivité va donner les 100 € mais ce sera compensé sur la Sécurité sociale, ce sera déduit automatiquement.

Dans le contexte financier actuel de la Collectivité, vous savez que c'est quand même très tendu. Ce budget 2022 suit la trame qu'on avait déjà commencée en 2021, à savoir :

- un PPI qui permettra de retrouver une situation financière beaucoup plus saine ;
- avec l'épargne brute, on veut absolument couvrir le remboursement du capital. C'est pour cela qu'on a été amenés cette année à faire des économies, à revoir toutes les lignes du budget. Tout a été vu et revu mais tout en faisant notre programme, c'est-à-dire qu'on s'est aperçus qu'on pouvait faire autrement. Et on va engager dès le début de l'année des économies durables. Il faut surtout qu'elles soient durables pour que sur les exercices à venir, on puisse consolider ces économies.
- à l'heure actuelle, nous avons un encours de dettes important de 30 millions. C'est surtout une annuité qui est importante qui est de 3,6 millions ;
- un taux d'endettement élevé puisqu'on est à 14 ans, pour rembourser l'encours en 2021, l'alerte étant à 12 ans ;
- un état du patrimoine immobilier et technique qui est vétuste, qui impose vraiment de grosses dépenses d'entretien et de renouvellement.

Ce que je vous disais c'est que ce plan de redressement, on l'a déjà entamé en 2021, c'était ce qu'on voulait faire, c'est-à-dire limiter les investissements sur la première partie du mandat pour pouvoir financer tout ce qui était déjà programmé, le complexe sportif Paul Tort. Donc, on se retrouve avec d'importants emprunts sur ces premières années. Et après, on va limiter le recours à l'emprunt. Bien évidemment, on continuera à faire des investissements et on en fera encore plus si on est bien aidés au travers des subventions. Et on pourra donc ainsi dégager l'épargne brute qui va couvrir le remboursement de la dette. Par contre, on s'est engagés pour la durée du mandat à ne pas augmenter les taux de fiscalité parce que c'est vrai que beaucoup de collectivités cette année, avec la perte de la taxe d'habitation, ont augmenté la taxe foncière. Donc nous, on s'est engagés à ne pas le faire sur tout le mandat. On assure toujours le soutien aux associations de la même façon. Et on garantit un service public de qualité et de proximité, malgré ces contraintes. On va peut-être faire mieux avec moins, déployer une tarification de justice sociale et cela, dans une volonté de réduire l'impact sur l'environnement. Cette année, on a un petit *delta*, vous le verrez tout à l'heure mais je pense qu'il sera résorbé dès le vote du budget au mois de décembre.

La feuille de route, le plan de mandat, on vous a refait le schéma classique, c'est-à-dire que tout ce qu'on dégage de nos recettes réelles, moins les dépenses réelles, doit couvrir notre remboursement du capital, ce qui n'était pas le cas pour le budget 2021 puisqu'on avait un *delta* de plus de 800 000 €. On a repris le résultat par anticipation. Ce que je voulais dire aussi, c'est qu'avec cette stratégie de retrouver une sérénité financière, le résultat que nous aurons sur 2021 sera repris au mois de mars lors du vote du compte administratif, mais ne sera pas repris pour des dépenses de fonctionnement, mais justement pour suivre l'investissement qu'on n'a pas pu inscrire dans le budget primitif. Il n'y aura des dépenses de fonctionnement inscrites que si on a des recettes en face, autrement, ce ne sera que de l'investissement et de la réduction d'emprunt. Voilà notre stratégie.

Sur la feuille de route pour rétablir la situation financière tout en déployant un programme municipal 2021-2026, on s'est engagés dans un plan de mandat correspondant aux attentes des habitants : changer la ville autour de la qualité de la

ville et du renforcement du lien social, du « toujours mieux » plutôt que du « toujours plus ». Ce plan d'action se décline au travers de plus d'une centaine d'actions répondant à cinq objectifs :

- Une ville solidaire, pour accompagner particulièrement ceux qui sont les plus fragiles et qui sont les plus éloignés d'un service, d'un habitat digne, de loisirs, de la culture.
- Une ville émancipatrice, pour permettre à chacun de réaliser des projets, de donner du sens à ses choix et pour l'égalité des chances.
- Une ville durable, pour protéger notre patrimoine naturel exceptionnel, pour préserver l'avenir tout en accompagnant le changement pour tous, de manière transversale. C'est le fil vert que l'on retrouve dans tous les projets.
- Une ville entreprenante, dans la proximité avec les entreprises et les porteurs de projets, redonner à Millau son rôle de moteur du Sud Aveyron, ouverte sur son territoire pour créer de l'emploi, des richesses et des compétences.
- Une ville démocratique citoyenne, pour renforcer les liens entre les élus, les habitants, et renforcer l'échange, la transparence, la confiance, le partage et la décision publique.

Les investissements, bien évidemment, comme je vous le disais, on va réaliser les projets en lien avec le plan de mandat, le complexe sportif, le gymnase Paul Tort, remettre à niveau l'état du patrimoine immobilier et technique très vétuste. On le fait, vous le verrez, on a limité l'enveloppe à 1 640 000 cette année, je crois, et par la suite, 1,5 million, pour pouvoir justement retrouver cet équilibre financier.

Les objectifs :

- garantir un niveau d'investissement conforme au PPI. Sur 2021-2026, on aura 24,8 millions, 5 millions liés à la votation citoyenne. Ce chiffre pourra être grossi si nous avons évidemment des subventions en parallèle. D'ici 2025, on va infléchir la trajectoire financière avec un taux de désendettement fixé à moins de 10 ans.
- dégager une épargne brute qui couvre le remboursement du capital et cette année, nous avons donc dû trouver à peu près 600 000 € d'économies.

Sur les évolutions financières, sur les recettes :

- Nous avons une stabilité de la dotation de solidarité communautaire et l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes. Pour l'instant, il n'est pas prévu de transfert.
- Une DGF que nous avons réduite de 10 000 € au cas où on perdrait des habitants parce que cela fait plusieurs exercices où on a une baisse.
- Des taxes « ménage » avec une évolution, des bases de plus de 2 % et aussi, on a rajouté 80 000 € sur la compensation de l'État.
- Des taxes sur les mutations, prévues à hauteur de 730 000 €, on a rajouté 150 000 € parce qu'on a déjà dépassé les recettes cette année avec toutes les transactions. Et ce sont des gros biens, en fin de compte, des biens industriels des entreprises qui sont vendus. Évidemment, cela rapporte davantage.
- La redevance d'occupation du domaine public, on a 360 000 €, due à deux années de taxes sur la publicité sur les enseignes, puisqu'il y a un décalage entre 2021 et 2022.
- Taxes sur la consommation finale d'électricité, 420 000 €, on les a baissées puisqu'on a un taux qui est supérieur. Maintenant, il y a un taux national de 8,5 alors que la Ville avait voté 8 mais il s'impose au niveau national. Par contre, on a prévu une petite baisse parce qu'il y a de plus en plus de photovoltaïques et on n'a pas forcément les taxes correspondantes.

Les dépenses :

- Les dépenses de gestion, ce sont des charges à caractère général, 405 000 € de moins. Une baisse significative des charges de gestion courante, ce que je vous disais, c'est qu'on a cherché à faire des économies. Il y aura des économies dans tous les secteurs et on a même demandé au personnel de s'associer aux économies, en nous donnant des idées. Les gens qui sont sur le terrain ont forcément des idées à nous faire remonter.
- En maîtrise de la masse salariale, on a - 23 000 €.
- Sur l'annuité d'emprunt, on a une annuité de 3 675 000 € dont 2 919 000 de capital à couvrir par l'épargne brute.
- Une diminution des subventions versées de 200 000 €, dans ce chapitre-là, il y avait le schéma directeur de 100 000 € et on avait une diminution de la subvention d'équilibre du budget de restauration de 52 000 €, grâce à une augmentation des recettes commerciales.
- Le budget annexe du stationnement, on a - 90 000 € mais c'était aussi lié à la reprise du résultat de l'année 2020.

Ensuite, on voit les tableaux. C'est ce qui était prévu au budget. Au niveau des recettes de fonctionnement, par chapitre, vous voyez les diminutions :

- La première atténuation de recettes, ce sont les remboursements des indemnités journalières pour le personnel malade. Mais c'est aussi le remboursement des longues maladies par notre compagnie d'assurances. Et

comme nous n'avons plus les longues maladies, nous n'avons plus que l'accident de travail, c'est la fin. Donc, on a réduit les recettes à 100 000 €.

- Les produits des services, on est à plus de 34 762 €.
- Les impôts et les taxes, là, on a une augmentation de 711 388, comme vous avez pu le voir dans le rapport, c'est dû à l'évolution du produit fiscal, de plus de 340 000 €, l'évolution aussi de ce que je vous disais, les taxes additionnelles de mutation, tout ce qui va dans ce chapitre-là. Donc, on a plus de 711 000 €.
- Les dotations, 74, on avait les 160 000 € qu'on devait percevoir. On les a retirées tout à l'heure sur la décision modificative n° 3 de la participation aux écoles privées. Et on ne les a pas remises sur 2022. On aura peut-être une très bonne surprise, on espère avoir la bonne surprise, que cela soit versé mais on n'a pas pris de risques. Donc, on a été très prudents.
- Autres recettes d'exploitation, ce sont les loyers. On a un peu plus de 69 000 € et les produits exceptionnels, alors là, on a - 824 500 parce qu'on a eu un remboursement d'assurance pour « Capelle ». On se retrouve avec une diminution de 12,85 %.

Ensuite, nous avons les dépenses de fonctionnement qui n'avaient pas été complètement reprises... »

#### **Madame la Maire**

« Le document pédagogique se veut être plus synthétique et plus ludique, plus accessible que le rapport. »

#### **Madame BACHELET**

« C'est un travail que nous faisons tous les ans avec les services. Mais cette année, on avait, avec les services finances, annoncé la couleur tout de suite en disant : « Des budgets qui sont motivés, pas de budgets exponentiels, il faut plutôt revoir à la baisse et rechercher des économies », c'est-à-dire, faire pratiquement la même chose, mettre en place les projets des élus mais avec moins de moyens. Donc, il va falloir bien réfléchir. Et les services ont joué le jeu, donc on s'est retrouvés à très peu sanctionner, on va dire, même pas sanctionner, on n'a même pas fait de baisses dans les services. Ce travail a vraiment été très intéressant parce qu'ils ont tout de suite compris la finalité. Et on leur demande même maintenant de nous soumettre d'autres idées pour consolider... On a déjà des pistes d'économies. Par exemple, les bulletins de paie devront être obligatoirement dématérialisés dans les deux ans, c'est-à-dire qu'ils devront être déposés, c'est national, plutôt que de les tirer sur papier, les mettre dans des enveloppes, les distribuer, c'est du temps. Ils seront mis dans un coffre-fort accessible par les agents. L'État fait déjà cela, cela sera une économie de papiers, de temps à distribuer, de temps à mettre dans les enveloppes, etc. Il y a pas mal d'actions qui vont être entreprises pour vraiment réduire partout. Les économies d'énergie, c'est pareil. On va avoir des bâtiments qui vont être contrôlés. On mettra un *minimum*, je crois que cela a déjà commencé avec la salle des fêtes où on a réduit les températures. Il n'y a pas de petite économie. Tous les secteurs seront... et je pense que le personnel est prêt à le faire. »

#### **Madame la Maire**

« Merci Madame BACHELET, nous avons le nouveau document mis à jour. Vous pouvez continuer. »

#### **Madame BACHELET**

« Il a été fait un comparatif par rapport au budget primitif et par rapport au budget primitif 2022, ce qu'on va présenter. C'est pour cela qu'il y a quand même, sur le précédent tableau, des mouvements importants. Par exemple, sur « Impôts et taxes » et « Dotations/subventions », autrefois, on avait une allocation compensatrice de la taxe d'habitation qui représentait à peu près 800 000 €, cela n'existe plus maintenant. Maintenant, on a la compensation de la taxe d'habitation avec le foncier du département. Maintenant, on retrouve cette somme dans « Impôts et taxes ». C'est pour cela que c'est quand même une année très particulière parce qu'il y a des plus, des moins, et des grosses sommes. Donc, on aura une stabilité au niveau de l'observation des comptes à partir de 2023. On aura 2022-2023, on pourra vraiment voir parce que là, c'est vrai qu'il y a des grosses sommes avec des plus et des moins.

Sur les produits exceptionnels, ce sont des remboursements d'assurance, évidemment, d'une année sur l'autre, on ne peut pas le savoir.

On a les dépenses. Les dépenses à caractère général, c'est par rapport à la prévision budgétaire du budget 2021.

- On a 398 000 sur le chapitre 011, ce sont les fournitures, tout ce qu'on a pu réduire. Mais je vous dis, avec le consentement des services, sur les charges de personnel, on a 23 000 de diminution.
- Atténuation de recettes : ce sont des reversements de 2 000 €.
- Dépenses imprévues : on n'en a pas mises, on mettra une petite enveloppe lors du compte administratif mais là, on n'a rien mis.
- Sur les subventions et participations, il y a - 232 000 €.
- Sur les frais financiers : 45 000 € parce que c'est vrai qu'on attaque maintenant des prêts qui sont beaucoup plus bas que les anciens. Donc, au fur et à mesure, on a des prêts qui nous coûtent un peu moins cher aussi.
- Et sur les charges exceptionnelles, il y a également 54 000.
- Sur le budget « dépenses de fonctionnement », on a 851 643 de différence, soit - 3,20 % de dépenses.

La masse salariale, on l'a comparée avec les décisions modificatives... On voit qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022, on sera en effectif

d'agents titulaires à 334. Cela va changer puisque cela a été fait à un instant T et qu'on va passer une délibération au mois de décembre qui va porter ces 334 à 336 parce qu'il y a pas mal d'agents qui vont être stagiaires, il y en a sept. Et parallèlement, il y a aussi le transfert de la communication et du juridique et on va plutôt être aux alentours de 336 puisque là, on a arrêté le compteur à un certain moment.

L'évolution de la masse salariale, on avait les budgets primitifs :

- en 2021, on avait 15 184 460, coût de la mutualisation : 197 606 ;
- prévision 2022 : 15 161 000 avec un coût de mutualisation à 239 301. On tient compte du service commun de la Direction générale, du service commun de la communication et du juridique.

La couverture du remboursement d'emprunt :

- Le capital est de 2 919 000.
- On a une épargne négative nette de 19 000 €. Je pense qu'avec le projet, comme je vous disais tout à l'heure, avec le projet final au mois de décembre, elle sera couverte. Logiquement, on couvre le capital mais on devra en plus dégager de l'autofinancement. L'autofinancement des investissements, comment on l'a ? On l'a avec notre FCTVA, on l'a avec la taxe d'aménagement et on l'a avec le produit des amendes de police. Il y a des collectivités qui couvrent, on va dire, le remboursement du capital avec cela. Nous, on est partis sur le principe qu'on couvrirait la totalité du remboursement du capital avec notre épargne brute.

Le profil de la dette :

- En 2022, on est au 1<sup>er</sup> janvier à 30 278 000.
- On emprunte 4 millions d'euros sur l'exercice 2021. On était à 4,5 millions, on a quand même pratiquement baissé de 500 000 €, ce n'est quand même pas mal. Et le profil, si on se tient à notre PPI, on sera en 2026 à 30 millions mais on aura bien baissé le taux de désendettement puisqu'on sera passés à neuf ans.

Le profil de la dette, on le retrouve sur ce graphique. On va retrouver, on a tous les emprunts de l'année, c'est en relation avec le tableau précédent.

- Cette année, on a fait 4 millions d'emprunt. Pourquoi ? Parce qu'on a versé... on n'a pas versé parce que ce sera un reste à réaliser mais il faut le financer, 1,4 million pour le gymnase.
- On a également Paul Tort qu'on va engager, la maison de santé...
- Et on aura également 4 millions sur 2022 à emprunter.

Le taux de désendettement, comme je vous le disais tout à l'heure, en 2021, on est à 14 ans, donc déjà, on frôle le rouge, la limite étant de 12 ans. On va progressivement se limiter à 11 ans et après, on arrivera sur la fin de mandat à neuf ans si on peut appliquer ce qu'on met en place actuellement, et si l'État ne nous joue pas de tours non plus, puisqu'à partir de 2023, l'État devra rembourser sa dette. On va avoir les dotations de l'État qui vont être modifiées. Pas mal de choses vont être modifiées, en espérant qu'on puisse continuer à le faire.

Le PPI :

- sur 2022, on prévoit un deuxième acompte d'un million en fonds de concours. À l'origine, il y a trois ans, le fonds de concours était à 4,8 millions, il est descendu à 3,6 millions. Cela a bien baissé.
- l'accès au complexe sportif : 250 000 € ;
- la maison de santé : 850 000 € ;
- réhabilitation de Paul Tort : 406 000 € puisqu'on est en délégation de maîtrise déléguée ;
- la RD 809 : 600 € en fonds de concours département ;
- le financement de la salle Saint-Germain : 97 000 € ;
- patrimoine de la ville : on se limite à 1,6 million, c'est ce que je vous disais. Là, on avait dit 1,5 million mais on a mis 1,6 million ;
- l'immeuble à la Capelle, on va faire quelques travaux, justement, de réhabilitation. Et après, on verra ce qu'on en fera ;
- l'aide aux façades : 60 000 € c'est un programme « Cœur de ville » sur la période jusqu'à la fin du mandat. On a mis deux exercices à 60 000 et après, 40 000 ;
- les jardins partagés : on attaque sur 2022 avec 40 000 € ;
- Interventions : on mettra une enveloppe pour l'intervention sur les immeubles en péril mais c'est une enveloppe qui s'équilibre. En fin de compte, on prévoit la dépense. La Collectivité doit faire les dépenses mais après, récupère auprès du propriétaire, donc, c'est neutre.

Pour financer tout cela :

- on rembourse le capital pour le pôle « enseignement supérieur » à hauteur de 53 000 € à la Communauté de Communes ;
- des subventions pour les rénovations énergétiques : 117 000 € ;
- la taxe d'aménagement, on la prévoit à 110 000 € ;
- le produit des amendes à 160 000 €. Le FCTVA, je vous rappelle qu'il y a quelques années, on récupérait pratiquement 330 ou 340 000 € du produit des amendes ;
- les cessions immobilières : 340 000 €. On est sur des cessions, on a deux cessions ;

- et l'emprunt qui fait pratiquement 4 millions d'euros pour équilibrer le tout.

Cela, c'est dans les 1,6 million, c'est pour le patrimoine mobilier et immobilier, donc, communal. Vous avez la liste, je ne vais pas vous faire... mais vous avez les récurrents, ce qu'on doit obligatoirement inscrire :

- le programme annuel de voirie ;
- le remplacement des véhicules ;
- le matériel informatique.

On a fait toute une liste. Bien évidemment, on arrivait pratiquement à 5, 6, 7 millions au *minimum*. Ce que je vous disais tout à l'heure, on s'est limité à 1,6 million et après, on a fait des priorités pour les reprendre, pour les financer avec le résultat de 2021 à partir du mois de mars.

Là, c'est le plan pluriannuel :

- 2021, il n'est pas complètement ajusté, c'est ce qui était prévu mais il sera ajusté.
- En 2022, vous retrouvez les 5 052 600 avec le détail de ce que je vous ai donné tout à l'heure.
- En 2023, on diminue, on met 1,5 million, comme vous voyez tous les ans, 3 810 000 € en 2023, 3 090 000 €, 3 610 000, et 3 130 000. Évidemment, cela ne fait pas énorme mais on pourra faire plus dès lors qu'on aura beaucoup plus de subventions. Mais là, on est contraints d'appliquer cette stratégie pour pouvoir retrouver à la fin du mandat une sérénité financière.

On retrouve le montant total des investissements, ce que vous venez de voir, et le recours à l'emprunt.

- En 2021, on n'a pas réajusté, il est de 4 millions au lieu d'être de 4 539 177.
- En 2022, il sera de 4 millions. On espère bien le réduire encore un peu si jamais on a des ventes supplémentaires. Donc, elles seront affectées à l'investissement et à la réduction de la dette.
- En 2023 : 2,6 millions ;
- en 2024 : 1,9 million, 2,5 millions et 2 millions.

Il faut savoir qu'on va se désendetter puisqu'on rembourse à peu près en 2022, 2,9 millions. Progressivement, on va rembourser plus qu'on ne va emprunter. C'est comme cela qu'on va pouvoir se désendetter. »

**Madame ....**

« Il n'y aurait pas une erreur sur la colonne 1023 et ligne « total investissement » ? »

**Madame BACHELET**

« Oui, il y a une erreur dans le total. »

**Madame ....**

« Sauf si cela correspond à un calcul qui m'échappe mais... »

**Madame BACHELET**

« Non, il y a une erreur. Le montant de l'emprunt est le bon. Vous voyez, la trajectoire est quand même en diminution. C'est pour cela que sur les premières années, on est obligés d'emprunter un peu plus. Ce qui est bien, c'est qu'actuellement, on emprunte à des taux de 0,9 % sur à peu près 20 à 25 ans. Cela coûte quand même un peu moins cher. Le problème, c'est qu'on pourrait faire davantage de travaux mais il faudrait pouvoir les rembourser. L'équation est difficile.

Les budgets annexes :

- sur la restauration municipale, on aura une subvention d'équilibre de 439 000 € bien que nous ayons davantage, vous avez pu voir dans le rapport, on met 2,5 équivalents temps plein ;
- sur le stationnement : 28 000 € ;
- sur le *parking* Capelle : 353 000 € ;
- sur l'eau, on va financer l'investissement de l'auto-relève pour éviter les fuites. Comme cela, cela permettra de réduire la facture de l'usager ;
- sur l'assainissement, on fait un programme d'investissement et on n'augmente ni la redevance ni la surtaxe.

Je pense que j'en ai terminé. Et la conclusion, écoutez, vous pouvez donner la conclusion, Madame la Maire. »

**Madame la Maire**

« Merci beaucoup pour cette présentation exhaustive, claire et très positive. Il faut positiver en effet, malgré les difficultés. Ce qu'on peut dire en conclusion, peut-être avant de venir sur la conclusion, je voulais revenir sur peut-être un ou deux points et aussi les mettre en lumière, par rapport à cette présentation. La maîtrise de la masse salariale que vous avez pu lire, avec grâce même, à la mutualisation, parce que nous remplaçons tous les postes, tous les départs en retraite, en particulier les catégories C. Je regarde Michel DURAND qui est très attaché à ces questions-là. Et malgré les réformes statutaires, on arrive à contenir cette masse salariale. C'est quelque chose de positif. Je voudrais aussi saluer, Madame BACHELET l'a fait, mais saluer à nouveau l'effort des services parce que ce budget qu'on va vous présenter le mois prochain, et là, ces orientations budgétaires, c'est vraiment le résultat d'un travail d'équipe, d'un travail commun. Les élus, sans les techniciens, sans les agents du quotidien, ne pourraient pas mettre en œuvre le projet et ne pourraient pas non plus arriver à rétablir une situation plus sereine du point de vue des finances. Et donc là, je veux saluer les efforts de tous parce que les restrictions budgétaires, ils les entendent depuis longtemps et chaque année, un peu plus. Et là, cette année, ce qu'on a souhaité mettre en place, c'est aussi s'appuyer sur leur expertise, leur vision des

choses et pouvoir vraiment, avec eux, réaliser ces économies, pas les contraindre, mais vraiment les rendre acteurs de ce retour à l'équilibre. Gestion à la fois très serrée, marquée par une situation financière qui est particulièrement dégradée de la Collectivité, un endettement déjà fort, endettement qui va encore être très important, même l'année prochaine, encore plus que cette année avec les gros emprunts pour les grands projets qui vont impacter de manière importante nos ratios. Néanmoins, on n'a pas renoncé à investir sur la rénovation de notre patrimoine. La ligne et la rénovation du patrimoine municipal, ce n'est pas le patrimoine du cœur de ville, c'est le patrimoine, nos bâtiments, les outils de travail de nos agents. C'est de ce patrimoine-là qu'il s'agit. Et c'est vrai que là aussi, je salue les agents parce qu'ils travaillent parfois dans des conditions qui ne sont pas simples. C'est ce programme-là sur lequel on s'est engagés, Madame BACHELET le rappelle à chaque fois. Ces 1,5 million, on n'arrive pas à les tenir, parce que notre patrimoine est trop dégradé et ce serait même parfois mettre nos agents en insécurité que de s'y contraindre. Là-dessus, on va justement utiliser le compte administratif et ce qu'on n'aura pas dépensé en 2021 pour pouvoir abonder sur ces investissements qui sont vraiment la clé du service public de qualité et de la qualité de vie au travail aussi.

Sur la conclusion, néanmoins, toute cette gestion très serrée de la dépense publique où chaque euro dépensé est un euro très utile, doit nous permettre, et c'est notre engagement, de ramener une situation plus sereine. Néanmoins, cela ne nous empêche pas de mettre en place notre projet de mandat avec les 107 engagements qui sont les nôtres. En investissement, vous l'avez vu, on a aussi intégré dans le PPI, dans le plan pluriannuel d'investissement l'ensemble des projets de la votation citoyenne, avec peut-être des ajustements. C'est un plan pluriannuel prévisionnel. Évidemment, on pourra revoir cela et peut-être, je l'espère, Madame BACHELET l'a aussi dit, si on arrive à obtenir plus de recettes, de subventions d'investissement, ajouter quelques autres projets à cette liste. En tout cas, on est en train de mettre en place le plan de mandat pour changer notre vie, changer notre ville, c'est le nom de ce plan de mandat et malgré ce contexte très contraint. Un grand merci à tous les agents et en particulier aux services financiers parce que c'est le chef d'orchestre de tout cela. Merci aux services, bien entendu, au travail de Madame BACHELET et à tous les acteurs de la Collectivité. C'est un collectif, la Collectivité. Avez-vous des questions ? Madame BACHELET, vous souhaitiez rajouter quelque chose ? »

#### **Madame BACHELET**

« Je voulais rajouter que le contexte en plus, pour l'investissement est difficile puisqu'on voit que les marchés explosent au niveau des coûts. À l'heure actuelle, on a 200-300 000 € à chaque fois, de plus par rapport à l'estimation. Cela devient un peu compliqué. »

#### **Madame la Maire**

« Des questions ? Des remarques ? »

#### **Monsieur NAYRAC**

« Je vais me permettre de vous lire un petit texte. Et puis, si vous le permettez après, je laisserai Christelle BALTRONS prendre la suite de la discussion. C'est un texte qui est paru dans « Cohésion territoires ». C'est une réponse, souvent, à ce que vous nous disiez, que nos investissements étaient importants. Au bout d'un moment, et vous le savez, j'ai fait une réponse il n'y a pas très longtemps : « Cela nous pèse, cela commence à être un peu lourd ». Et moi, je vais vous répondre par ce texte-là. « *Les dépenses d'investissement sont cycliques. Au début d'un cycle électoral, la Collectivité monte les nouveaux projets tandis que les réalisations issues des projets antérieurs se terminent. Pendant les deux premières années, les dépenses diminuent. Ensuite, les nouveaux projets sont engagés et les dépenses d'investissement augmentent jusqu'à la fin du cycle.* » Ce n'est pas spécifique à Millau, c'est dans toutes les mairies, comme cela. C'est une réponse. Vous l'avez dans [www.cohesion-territoires.gouv.fr](http://www.cohesion-territoires.gouv.fr). Je remercie quand même Madame BACHELET d'avoir précisé sa dernière ligne, sur le contexte, parce que je regrettais que le contexte n'ait pas été actualisé. Elle l'a actualisé en disant que les matières premières augmentent de 20, voire 30 %. J'ai beaucoup d'amis qui sont dans la construction, dans des entreprises et ils le disent, c'est très difficile de suivre des devis. Moi, je dis que c'est pratiquement, ce que vous venez de faire, un tour de magie parce que prévoir ce qu'il va y avoir dans trois mois, cela me paraît difficile. Je ne mettrai qu'un petit point, un tout petit point, vous parlez aussi du patrimoine, et Madame BACHELET, vous en étiez témoin. Dans notre première année, avec K. ORCEL, notamment, si nous n'étions pas intervenus rapidement sur le vieux moulin, il serait au fond du Tarn. J'espère que vous vous en rappelez tous. C'était mon petit point de suspension. Je laisse, si vous le permettez... »

#### **Madame la Maire**

« Je vous apporte quelques éléments de réponse. Est-ce qu'on peut remettre la diapositive qui résume tout ? En fait, cette diapositive, Monsieur NAYRAC, elle dit bien, et l'année dernière, c'était bien pire parce qu'on a dû attendre, justement d'avoir, parce qu'on n'avait pas... réalisé en 2020 pour arriver à équilibrer le budget. Dans une Collectivité, l'investissement doit être à part du fonctionnement et ce sont les recettes de fonctionnement qui doivent servir en partie à financer l'investissement. Avec l'annuité de la dette, telle que vous nous l'aviez laissée à la Mairie, c'est juste impossible à ce stade. Et là encore, vous voyez, on est encore en épargne nette négative. Investir, oui bien sûr, et on aimerait beaucoup pouvoir investir parce qu'il y a beaucoup d'investissements à faire à Millau et nous allons les faire. Mais nous allons les faire sur des investissements qui rapportent aussi à la Collectivité d'une part, et puis, à la hauteur de ce que la Collectivité peut mettre en place parce qu'ensuite, c'est le cercle vicieux qui se met en place. Et ensuite, qu'est-ce qu'on fait ? C'est de la cavalerie budgétaire et on emprunte pour pouvoir payer le fonctionnement. Et nous en

étions là quand vous nous aviez donné les clés. La situation, ce n'est pas l'équipe en place qui la décrit comme cela. Je l'ai déjà dit mais on a la Chambre régionale des comptes qui a rendu son rapport, aujourd'hui, la DGFIP qui nous suit de près parce que tous les voyants étaient au rouge et vont le rester encore l'année prochaine parce que, je l'ai dit tout à l'heure, la dette va encore rester très importante l'année prochaine pour pouvoir financer les projets lancés ou des projets que nous avons lancés, nous, parce qu'ils étaient indispensables, je pense aux deux gymnases par exemple. Il y avait ce choix à faire et encore, sur le complexe sportif, nous avons baissé la dépense de 1,2 million pour la Collectivité, entre des recettes supplémentaires et les dépenses en moins. Donc, imaginons la situation de la Collectivité, simplement si ce projet n'avait pas été revu aujourd'hui avec 1,2 million à sortir en plus l'année prochaine. Monsieur NAYRAC, en effet, il faut investir et nous allons investir. Mais nous allons investir à la hauteur de la capacité de la Collectivité à investir. Je ne sais pas si Madame BACHELET veut ajouter quelque chose. »

#### **Madame BACHELET**

« Pour préciser un petit peu les choses, c'est qu'effectivement, on a surtout perdu depuis 2018 - 2019 des recettes de fonctionnement. À quelle hauteur ? Je pense que Monsieur NAYRAC le sait, on est entre 400 et 450 000 € sur les amendes de police, et la baisse de la taxe foncière de 1 % alors qu'on aurait pu très bien jouer sur la taxe d'habitation, 350 000 €. Il nous manque depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, 800 000 € en caisse à cause de ces deux décisions. On reçoit maintenant, quand on voit ce qu'on encaisse sur les amendes, cela n'a plus rien à voir avec ce qu'on avait autrefois. Donc, il nous manque 800 000 €. Avec ces 800 000 €, on y arriverait déjà davantage. »

#### **Madame SUDRES BALTRONS**

« Bonsoir à toutes et à tous. Vous le savez, ce soir, je porte aussi la voix de Monsieur SAINT-PIERRE. Si vous le permettez, Madame la Maire, je vais parler à double voix. Il y a l'analyse de Monsieur SAINT-PIERRE et la mienne, la nôtre puisqu'on a travaillé ensemble. Je dirais que l'analyse de Monsieur SAINT-PIERRE, elle est littérale alors que moi, je vais plutôt vous faire une analyse numérique. Comme cela, cela vous permettra de... Juste pour introduction, je voudrais dire que vous parlez souvent de la DGFIP, vous dites que la DGFIP nous suit de près, que c'est une situation catastrophique. Je voudrais juste rappeler, et Madame BACHELET doit aussi s'en souvenir, que quand nous avons pris les commandes en 2014, nous aussi, nous avons été convoqués par la DGFIP. Nous aussi, nous avons dû rendre des comptes et nous aussi, nous étions après un mandat, le mandat de Monsieur DURAND, donc, l'héritage du mandat de Monsieur DURAND. Ce n'est pas tout nouveau, on l'a vécu, nous aussi. Donc, je me permets de vous prendre à partie, Madame BACHELET parce que, que je sache, je crois que vous étiez présente. »

#### **Madame BACHELET**

« C'est moi qui avais défendu le dossier. »

#### **Madame SUDRES BALTRONS**

« C'était juste pour établir une petite... Vous dites souvent, vous utilisez un *leitmotiv* « toujours mieux », plutôt que « toujours plus ». On a l'impression, si vous voulez, que vous faites un comparatif entre, c'est vous qui faites mieux et c'est nous qui faisons plus. C'est l'image que j'ai quand vous le dites. Je voulais juste vous poser la question. Nous aussi, on s'est tracassés du service rendu à la population, est-ce que lorsqu'on a mis en place le guichet unique, on n'a pas fait, nous aussi, du « toujours mieux » ? Est-ce qu'on n'a pas fait du « toujours mieux » quand on a créé le pôle « petite enfance » ? Est-ce qu'on n'a pas fait du « toujours mieux » quand on s'est occupé de la banque alimentaire ? Parce qu'il était grand temps, là aussi. Est-ce qu'on n'a pas fait du « toujours mieux » quand on a rénové le cinéma ? Quand on a rénové le moulin, tu en as parlé, tout à l'heure, Alain, quand on a rénové le musée, c'est quand même, que je sache, là aussi, du « toujours mieux ». Ce *leitmotiv* me plaît mais j'ai aussi envie que nous, on se l'approprie parce que ce que nous avons fait, il me semble que c'était aussi du « toujours mieux ». On entend souvent que le réfrigérateur est vide, on vous entend souvent dire que cela va être difficile pour vous d'investir parce que le réfrigérateur est vide. Que je sache, vous avez 25 millions d'euros à investir, ce n'est pas rien. Et d'ailleurs, cela me fait sourire parce que vous l'avez redit tout à l'heure, Madame BACHELET, même vous, Madame GAZEL, vous parlez des 100 actions que vous allez mener. Je ne sais pas si vous vous souvenez, moi, je m'en souviens très bien Madame GAZEL, vous nous aviez ri au nez quand on avait présenté les 80 projets de l'Action cœur de ville. Et vous nous aviez dit : « Mais c'est quoi cette liste au Père Noël ? » Alors, si nous, 80 projets, c'était une liste au Père Noël, comment qualifiez-vous vos 100 projets ? Ensuite, Monsieur MAS, je me permets, du coup, de vous interpeller. Dans le tableau du PPI qu'il y a en page 22, vous parlez d'une halle sportive au moment où on attendait, nous, un gymnase. Halle, cela veut dire quoi ? Cela veut dire que les équipements ont changé ? Cela veut dire qu'on ne va pas retrouver le même produit ? C'est juste une interrogation quand on voit cette appellation dans le document. Il y a quand même du plus. Monsieur SAINT-PIERRE tenait à ce que l'on vous dise qu'on était vraiment très favorables à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences que vous n'avez pas citée, Madame BACHELET, mais par contre, qu'on a lue effectivement dans le document. C'est un travail très intéressant qu'on aurait voulu mener. Du coup, pour cela, on vous encourage vivement à le faire effectivement. »

#### **Madame la Maire**

« La GPEC ? »

#### **Madame SUDRES BALTRONS**

« Oui. Pour entrer un petit peu plus dans une analyse chiffrée, j'aimerais rétablir une vérité parce que franchement, je voudrais qu'on fasse un *zoom* sur le compte administratif qu'on a laissé en 2019. Si vous vous souvenez, nous étions à

29 millions d'endettement et nous avons un taux d'endettement qui était inférieur à neuf ans. C'était en 2019. Vous parlez aujourd'hui d'un endettement à 30 millions d'euros et d'un taux d'endettement à 14 ans, mais la faute à qui ? »

**Madame la Maire**

« La question est tout à fait pertinente. »

**Madame SUDRES BALTRONS**

« Oui. Moi, je ne suis pas une experte comme Monsieur DIAZ, qui certainement prendra la parole tout à l'heure mais il y a quand même des chiffres qui me sautent aux yeux. Quand je vois par exemple, en un an, que vous avez réussi à dépenser un million d'euros en charges de personnel et puis en charges à caractère général, ce sont le chapitre 12 et le chapitre 11, oui, je lis cela dans le tableau, page 17... »

**Madame la Maire**

« Charges de personnel, c'est 15 millions, déjà, ce n'est pas un million. »

**Madame SUDRES BALTRONS**

« Non, je ne sais pas si on peut reprendre le tableau en page 17. Non, ce n'est pas celui-là, je ne suis pas sur ce document. »

**Madame la Maire**

« Sur le tableau de la page 17, nous avons en effet 14 900 000 en 2020 et 15 176 000 en prévision 2021. On n'est pas encore au compte administratif. Donc, on pourra vous dire au moment du compte administratif ce qu'on a réellement dépensé en matière de personnel. »

**Madame SUDRES BALTRONS**

« On verra. »

**Madame la Maire**

« En tout cas, ce n'est pas un million, les dépenses de personnel, c'est autour de 15. »

**Madame SUDRES BALTRONS**

« Je parle d'une augmentation entre les charges à caractère général et les charges de personnel. Je suis désolée parce que je ne suis pas très bien équipée mais tout à l'heure, promis, je vous le retrouve. »

**Madame la Maire**

« Après, attention parce que l'année 2020 est quand même une année extrêmement particulière avec le Covid. Donc, il est souvent préférable de comparer avec l'année d'avant, 2019, voire 2018. »

**Madame SUDRES BALTRONS**

« Je veux juste rajouter que je suis surprise de cette explosion des charges de personnel. Et vous ne pouvez pas le nier, sur votre tableau, vous parlez encore d'une augmentation d'équivalent temps plein à + 3,5. Je veux dire, vous augmentez encore le personnel. Vous vous vantez de maîtriser le personnel mais non, je suis désolée, je vous ai déjà alertée, je le redis. Je pense que vous embauchez « à gogo ». Là, vous dites encore + 3,5 en équivalent temps plein. »

**Madame la Maire**

« Regardez. Là, il y a tout. Il y a à la fois les budgets primitifs, prévisionnels, et il y a les comptes administratifs. On n'a pas encore le compte administratif 2021. Bien entendu, il va falloir attendre le début d'année prochaine, mais vous voyez là, la somme projetée, de 2020 à 2021, on passe de 15 100 000 à 15 184 000, donc 84 000 € d'augmentation. Et sur la prévision 2021, on baisse, mutualisation incluse, c'est-à-dire que les sommes qui sont versées à la Communauté de Communes par convention sont incluses dans les 15 161 000. Après, c'est le compte administratif qui dira exactement ce qui a été dépensé mais à ce stade, vous ne pouvez pas dire qu'on laisse « filer » les dépenses de fonctionnement par rapport au personnel. Le tableau, il est très clair. »

**Madame SUDRES BALTRONS**

« On y reviendra tout à l'heure, si vous le permettez. Moi, j'attire l'attention depuis fort longtemps sur, à mon avis, cette mauvaise gestion du personnel. Je vous le dis, vous l'avez remarqué tout à l'heure sur votre tableau, encore + 3,5 en équivalent temps plein. Pourtant, on mutualise, donc, cela ne devrait pas... Mais j'ai déjà alerté, c'est mon devoir il me semble. »

**Madame la Maire**

« Je ne sais pas sur quoi vous alertez Madame BALTRONS, en fait, parce que... »

**Madame SUDRES BALTRONS**

« Le DOB, je l'ai lu, je l'ai étudié. Là, vous sortez vos chiffres que vous aviez bien travaillés et tout cela mais je vous assure que votre DOB, je l'ai lu de fond en comble. »

**Madame la Maire**

« Ne doutez pas de notre probité, Madame BALTRONS. Les chiffres qui sont présentés là, ce sont les chiffres qui sont inscrits au budget. »

**Madame SUDRES BALTRONS**

« Oui mais vous les faites parler comme vous voulez. Moi, je peux vous assurer que ce que j'ai trouvé dans votre DOB, c'est effectivement une explosion des charges. Je vous le garantis. Je vous l'ai dit, je vais vous le prouver tout à l'heure. On pourra aller à la page 17 de votre DOB, et je vous montrerai tout cela. »

**Madame la Maire**

« J'y suis, sur la page 17. »

**Madame SUDRES BALTRONS**

« Désolée, je vous dis, je ne suis pas équipée mais tout à l'heure, je vous promets, j'enlève mes lunettes, je réétudie tout cela. Mais je l'ai bien étudié, je suis sûre de moi. Vous parlez de faire des économies, vous utilisez une belle phrase, vous voulez infléchir la trajectoire financière avec un taux de désendettement inférieur à 12 ans etc. Moi, je le rappelle, je le répète, comment voulez-vous réduire cette dette ? Franchement, vous parlez par exemple de - 0,15 % de charges de personnel. Pour moi, c'est impossible à tenir. De un, vous l'avez dit, vous avez parlé d'une réforme des catégories C, ce n'est pas encore sûr si j'ai bien compris mais *a priori*, on va subir une augmentation. Il y a une augmentation du SMIC, je suppose qu'on va aussi en subir les conséquences. Je reparle de ces équivalents temps plein que j'ai vu apparaître à nouveau sur votre tableau. Je ne vois pas comment vous allez pouvoir tenir ces - 0,15 % d'économies sur le personnel. Enfin, cela me fait sourire aussi, vous avez présenté un tableau avec les 5 millions d'investissement que vous mettez, les investissements soumis à la votation citoyenne, ces 5 millions d'investissement que les citoyens ont décidé de décliner en fonction de leur choix. Il y a quelque chose qui m'a fait sourire dans le tableau parce que vous arrivez à obtenir sur 5 millions, 117 000 € d'aide de l'État. Je me suis amusée à faire le calcul, et vous êtes à 2,3 %. »

**Madame la Maire**

« Les subventions, on les demande quand les projets sont montés. Là, c'est un plan pluriannuel. »

**Madame SUDRES BALTRONS**

« Cela fait plaisir de vous entendre dire cela. Franchement, Madame GAZEL, merci parce que cela fait des années que j'attendais cela. »

**Madame la Maire**

« Excusez-moi, vous faites référence aux quais parce que les quais, l'opération est finie. On a toujours 140 000 € de subvention sur 5 millions de travaux. C'est fini. »

**Madame SUDRES BALTRONS**

« Je ne fais pas référence qu'aux quais. Je me suis amusée à regarder tous nos investissements et puis les subventions que nous avons obtenues, on est proches des 10 %. »

**Madame la Maire**

« On parlera des subventions au fur et à mesure que les projets seront dans leur phase active, c'est évident. »

**Madame SUDRES BALTRONS**

« Je suis ravie de vous l'entendre dire parce que ce n'est pas ce que vous disiez. »

**Madame BACHELET**

« C'est le « laissé pour charge », la votation citoyenne. Si par exemple, on a 5 millions d'emprunt au *maximum* à faire, si jamais on a 5 millions de subventions, on peut faire un projet à 10 millions. »

**Madame SUDRES BALTRONS**

« J'en suis convaincue. »

**Madame la Maire**

« Par exemple, quand vous prenez les rues commerçantes, ce n'est pas un bon exemple parce qu'il y a peu de chances qu'on ait beaucoup de subventions là-dessus mais sur les écoles, les 400 000 € qui sont sur le verdissement des écoles, c'est ce qui restera à notre charge. Et en plus de cette somme-là, nous irons chercher des subventions. C'est l'évaluation qu'on a faite aujourd'hui sur les subventions qu'on peut aller chercher pour réaliser ces projets et sur ce qui va rester à la charge de la Collectivité. »

**Madame SUDRES BALTRONS**

« Très bien, cela, j'en suis convaincue. »

**Monsieur NAYRAC**

« Vous venez encore de dire une vérité, vous avez dit exactement qu'on n'a pas d'aide sur les investissements du domaine public. »

**Madame la Maire**

« C'est bien pour cela que ce n'était peut-être pas pertinent d'investir 5 millions d'euros. »

**Monsieur NAYRAC**

« Mais nous l'avons mis sur notre programme. Notre programme avait prévu de refaire les quais. C'est un fait que sur vos 100 programmes, vous ne pouvez rien prévoir. »

**Madame la Maire**

« Vous en avez terminé, Madame BALTRONS ? »

**Madame SUDRES BALTRONS**

« Oui, si vous permettez, j'ai fait une petite conclusion. Je voulais redire l'attention que je voudrais que l'on porte sur la gestion des RH. Je voudrais aussi redire qu'on n'a pas à rougir, effectivement, des investissements que l'on a faits et qu'aujourd'hui, vous parlez de dettes. Je voudrais vous dire, plutôt que des dettes, on vous a laissé de jolis quais, on vous a laissé un joli pôle « petite enfance », on vous a laissé un moulin sur pied, on vous a laissé un cinéma rénové, etc. On vous a laissé des choses qui font tourner Millau, qui montent Millau, qui élèvent Millau. C'est tout ce que j'ai à dire. Après, j'imagine bien que vous allez répondre. Je ne veux pas monopoliser la parole plus longtemps mais je reste

convaincue de tout ce que je vous ai dit ce soir. »

**Monsieur DURAND**

« Madame BALTRONS, si vous aviez tout fait bien, pourquoi vous n'avez pas été réélus ? »

**Madame SUDRES BALTRONS**

« Si j'étais vous, franchement, je pense que là, je m'abstiendrais parce que je représente quand même, il me semble, avec mon équipe, autant de personnes à quelques voix près. Donc, je pense que par respect pour ces personnes-là, ce serait au moins bien que vous vous taisiez. »

**Monsieur DURAND**

« Si c'était aussi bien que vous le dites, vous auriez dû être réélus haut la main. »

**Madame SUDRES BALTRONS**

« Oui, tout à fait. C'est peut-être un autre problème que celui-ci, à mon avis. »

**Madame la Maire**

« Tout comme en 2014 d'ailleurs. Je reviens en 2014 moi aussi parce que vous avez évoqué dans le début de votre intervention, la situation laissée en 2014. La grosse différence, c'est que vous, entre-temps, vous aviez utilisé toutes les marges d'action, c'est-à-dire que vous aviez augmenté les impôts de façon à ce qu'on arrive aujourd'hui à être à 40 % au-dessus des villes de la même strate, sur l'impôt foncier, l'impôt qu'il nous reste à payer. Vous aviez vendu ce qu'on appelait souvent : « les bijoux de famille ». En tout cas, vous aviez pu dégager des marges là-dessus, avec notamment la gendarmerie qui nous rapportait de l'argent dans le fonctionnement. Cet argent-là, aujourd'hui, on ne l'a plus. Et malgré cet apport financier très important, vous aviez laissé les clés de la ville avec un bilan encore plus dégradé qu'au moment où vous l'aviez trouvé. Donc, Madame BALTRONS, il faut quand même... Vous citez le guichet unique. Moi, je suis assez stupéfaite et vous l'avez entendue, je ne suis pas la seule dans l'équipe à l'être, ni dans l'équipe, ni dans les agents, parce que ce guichet unique, cela pose vraiment question. Pour nous, la Mairie, c'est la maison commune. Aujourd'hui, quand on arrive à la Mairie, qu'est-ce qu'on voit ? On voit une porte fermée face à soi. Les agents qui travaillent dans le guichet unique travaillent dans des *box*, sans aucune confidentialité, avec parfois des sujets qui mériteraient de la confidentialité. On traite, par exemple de l'enfance, on traite de l'urbanisme, on traite de l'état civil. Ces sujets-là peuvent être pensés différemment. Il y a des *box* en bas, Madame BALTRONS. Et encore une fois, ce sont des dépenses dispendieuses parce que vous aviez fait du *bling bling* et du *tape-à-l'œil*. Souvent, vous savez, quand on parle de projets avec les usagers de ces projets, j'en parlais, pas plus tard que ce matin, les gens nous disent : « J'ai envie de pouvoir contribuer aux projets parce qu'ensuite, c'est moi qui vais travailler dans cet espace ou c'est moi qui vais vivre dans cet espace ». Et si vous aviez mené cette réflexion, peut-être qu'aujourd'hui, on ne mènerait pas encore une nouvelle réflexion sur : « Qu'est-ce qu'on va pouvoir faire pour ce guichet unique pour que non seulement, il rende un service public de meilleure qualité, mais également, il puisse améliorer la qualité de vie des agents qui y sont ? » Le pôle « petite enfance », je l'ai dit, vous en parlez mais c'est aussi fois deux par rapport au projet de financement initial, donc oui, on peut faire du beau quand on multiplie par deux les dépenses, quand même. 100 projets, notre « toujours mieux » plutôt que votre « toujours plus », en effet, nous, on s'est engagés sur 100 projets mais qui ne sont pas 100 projets de bétonisation. Vous avez vu, les quelques projets qu'on pourra faire en investissement, ils sont sur le PPI. Ils sont atteignables parce que nous les avons chiffrés avec la partie qui restait à notre charge, en fonction des investissements que nous pouvons nous permettre pendant le mandat. Nous ne sommes pas partis sur Millau 2030 avec une pléthore de projets irréalisables. Nos projets, ils sont concrets. Parfois, ce sont des projets qui changent le quotidien sans être coûteux. Je pense notamment au jardin partagé, aux composts qui ont été placés, et là, on est sur du « vivre ensemble », on est sur de la qualité de vie. Ce ne sont pas des investissements, c'est de l'investissement humain. Donc sur nos 107 projets, il y a beaucoup d'investissement humain. La halle au sport, Jean-Pierre pourra répondre aussi. »

**Monsieur MAS**

« En ce qui concerne la halle sportive, effectivement, on espérait au départ, avec la somme qui avait été prévue, 1 700 000 € HT je crois, pouvoir faire quelque chose de parfaitement complet. Peut-être que dans la précipitation, parce qu'il fallait qu'on aille vite, parce qu'on s'est retrouvés dans une situation très compliquée avec les travaux de Paul Tort, et à mon avis, vous ne l'aviez pas prévu au départ, il a fallu qu'on trouve une solution pour faire respirer les *clubs*, les scolaires, et donc, c'est ce nouveau gymnase. Ce qu'il s'est passé, effectivement, c'est qu'on a prévu quelque chose au départ qui n'a pas pu se faire parce que nous avons demandé l'avis des professeurs du lycée, et qu'à la suite de leur avis, il a fallu qu'on change nos plans. Cela, effectivement, vous pouvez nous reprocher de l'avoir fait peut-être un peu trop tard et qu'il aurait peut-être fallu le faire avant. On apprend de ses erreurs. En tout cas, je considère qu'effectivement, on s'est peut-être un petit peu trompés sur ce point-là. En tout cas, il a fallu revoir le projet et refaire la piste et les abords entre les deux gymnases maintenant, ce qui nous a coûté une partie de l'argent qu'on avait prévu. Donc, on a travaillé d'arrache-pied pour essayer de trouver une solution viable et qui puisse permettre aux scolaires et aux *clubs* de travailler quand même dans ce nouveau gymnase. Et effectivement, on a dû faire des choix et on a prévu de ne pas faire, pour l'instant, de vestiaires qui avaient un coût très important, ce qui était le coût de ce qu'on a mis sur la piste. Par contre, on a prévu de laisser accès aux vestiaires et surtout, toutes les réservations possibles, de façon à ce que dès que nous le pourrons, on puisse, sans changer l'aspect du gymnase, mettre ces vestiaires et avoir un vrai

nouveau gymnase. Voilà ce qu'il s'est passé et voilà pourquoi on a eu cette petite différence mais qui ne gênera pas... On a rencontré les *clubs* sportifs. Certains ne sont pas très contents effectivement, parce qu'ils auraient aimé qu'on ait quelque chose de performant tout de suite. On l'aura très rapidement. En ce qui concerne les scolaires, cela ne pose vraiment pas de problème. »

#### **Madame la Maire**

« Et juste pour compléter les propos de Monsieur MAS, l'urgence, c'était non seulement la rénovation de Paul Tort mais aussi le danger et l'épée de Damoclès qui planent sur le gymnase du Puits de Calès. D'ailleurs, même avec un Paul Tort tout neuf, si on se retrouve avec le gymnase du Puits de Calès impraticable, cela met en péril un certain nombre de *clubs* d'entraînement et puis également les compétitions. La volonté première était de pouvoir pallier l'éventuel dysfonctionnement du Puits de Calès. Et c'est donc cette halle au sport qui, à proximité immédiate du Puits de Calès, peut permettre, si jamais le gymnase devenait impraticable, d'avoir cette solution de repli. Et concernant les vestiaires, de toute façon, même si le gymnase était impraticable au Puits de Calès, les vestiaires resteraient tout à fait accessibles. Donc, on aura toujours cette possibilité-là. On a préservé, sauvegardé la vie des *clubs* au travers de cet investissement et en plus, comme l'a dit Monsieur MAS, on refait aussi toutes les pistes d'entraînement pour les lycéens, ce qui est une bonne chose, et on désimpermeabilise. C'est aussi un projet très vertueux dans une zone millavoise qui est soumise, vous le savez, Monsieur NAYRAC, aux sécheresses extrêmes, donc on va aussi faire des bassins de rétention d'eau, etc. pour qu'il y ait le moins d'impact possible sur les sols, donc, un projet également environnemental. Et le dernier point, Madame BALTRONS, que vous avez évoqué tout à l'heure, c'est le CA 2019. Le compte administratif 2019, quand on est arrivés en 2020, on a vu combien d'opérations vous n'aviez pas passées en 2019, à commencer par un emprunt. »

#### **Madame SUDRES BALTRONS**

*micro éteint*

#### **Madame la Maire**

« Oui, en effet. On verra. Et il fallait aussi que vous arriviez à réduire au *minimum* votre emprunt pour arriver à financer les énormes projets sur lesquels vous vous étiez engagés. En effet, nous jugerons à la fin du mandat et déjà, à la fin de cette année, avec le compte administratif. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur le débat d'orientation budgétaire ? »

#### **Monsieur DIAZ**

« Juste quelques mots, j'ai pris quelques notes. Je souhaitais d'abord remercier Madame BACHELET pour sa probité, mais je n'en suis pas étonné, on a quand même travaillé quelques années ensemble. Elle peut attester que quand on parle de politique de réduction des charges, cela a été un peu notre quotidien sur les charges courantes et la masse salariale. Cette préoccupation, elle est commune puisqu'elle représente à elle seule près de trois quarts du budget des dépenses, c'est le premier point. Le deuxième point, quand on parle effectivement des capacités d'investissement, tout dépend du critère qu'on veut choisir puisqu'on peut dire effectivement que le taux d'endettement ou la durée de remboursement de la dette est à 12 ans selon le critère qui a été utilisé. Mais on peut aussi utiliser un autre critère qui est la solvabilité, c'est ce que nous avons pris qui m'intéresse beaucoup plus, qui a été de neuf ans, qui consiste à répondre à la question. L'épargne brute couvre la dette, sous quel délai ? Et cela nous a amenés à neuf ans. Et question d'interprétation, par rapport au critère qu'on peut utiliser, je crois que de toute façon, toutes les équipes qui prennent les manettes, vous avez votre programme, je vous en félicite, nous-mêmes, avons trouvé et Madame BACHELET le sait parfaitement bien, à financer 6 millions d'euros en 2014 quand nous sommes arrivés aux affaires. Et quelque part, c'est bien la règle de « comment cela fonctionne dans les mandats ». Et le plan d'investissement que vous présentez, il est sans doute assez proche de ce que nous aurions présenté si nous étions restés aux affaires puisqu'on savait très bien que les années 2020 - 2021 - 2022, notamment avec le dossier « piscine », représentaient des emprunts et des remboursements très conséquents et qu'il fallait diminuer les emprunts pour restaurer la capacité de financement sur les années essentiellement 2023-2024-2025-2026 avec une capacité de lever les emprunts et d'assurer les investissements de l'ordre de 2 à 3 millions d'euros, ce que je retrouve à peu près dans votre copie. Je remercie aussi Madame BACHELET d'avoir dit qu'on avait toujours calculé mais c'est la politique de la ville, toutes les villes ne font pas les recettes d'investissement *a minima* puisque nous n'incluons pas dedans le FCTVA, ni la taxe d'aménagement, ce qui est un montant assez conséquent, ce que certaines collectivités font. En ce qui me concerne, j'espère que les années qui suivront, parce qu'on va vivre ensemble jusqu'en 2026, à part si quelques-uns partent, on ne refasse pas l'histoire à chaque année, à chaque budget, à chaque DOB, en repartant de 2014, 2015, 2016. L'état des lieux, il est fait, il a été partagé mais on n'est pas nécessairement d'accord et c'est bien normal. Maintenant, je vous dis : « Bonne chance, tenez les rênes » et que Millau réussisse. »

#### **Madame la Maire**

« Merci beaucoup pour votre intervention, Monsieur DIAZ, que je partage quasiment intégralement. »

#### **Monsieur DURAND**

« Vous êtes un sage, Monsieur DIAZ. »

#### **Madame BACHELET**

« Monsieur DIAZ, je vous remercie. Ne vous inquiétez pas, on tient les rênes. »

**Madame la Maire**

« Interventions, remarques dans ce débat ? Non ? Je ne sais jamais si on le vote. Cela a changé il y a déjà deux ans. Rallumez vos tablettes. »

**Madame SUDRES BALTRONS**

« Madame GAZEL, on est d'accord, on vote le principe du débat ? »

**Madame la Maire**

« Du débat, oui, d'avoir eu un débat. Vous ne votez pas le fond. Le vote est ouvert. Le scrutin est clos. Il est adopté à l'unanimité, moins trois absentions. Comme le scrutin est public, je dois vous lire les résultats, vous dire quelles sont les abstentions. Monsieur DIAZ, Madame ORCEL et Monsieur ASSIER se sont donc abstenus. Merci beaucoup et merci pour ce débat parce qu'en effet, c'est important d'avoir ce débat sur les orientations budgétaires, donc merci beaucoup pour ces échanges. »

***Adoptée***

**Madame BACHELET rapporte la délibération n° 14 :**

**14. "Mise en place d'un groupement de commandes permanent entre la Ville de Millau et la Communauté de Communes de Millau Grands Causses pour la passation de marchés et accords-cadres liés à des prestations diverses"**

« Il s'agit de la mise en place d'un groupement de commandes permanent entre la Ville et la Communauté pour acheter, on a la liste des types de fournitures, pour faire des économies d'échelle et gagner du temps dans les procédures. Vous avez la liste, je ne vais pas vous la lire. Ce sont des fournitures, du nettoyage. Je pense qu'en regroupant, on peut vraiment avoir des économies. La délibération est passée à la Communauté de Communes. »

**Madame la Maire**

« D'ailleurs, la délibération de la Communauté de Communes est annexée. Avez-vous des questions, des remarques sur ce rapport ? Non ? Je le mets au vote, rapport n° 14, vous pouvez voter. Je crois que de nouveau, on ne peut être que pour. Y avait-il des voix contre ? Ce n'est toujours que « pour ». Y avait-il des abstentions ou des votes contre, que je puisse prendre en compte à main levée ? Non ? Le scrutin est clos, et il est adopté à l'unanimité. Merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Madame BACHELET rapporte la délibération n° 15 :**

**15. "Concession Parking Emma CALVE : approbation de l'avenant n° 11"**

« Effectivement, il faut passer un avenant n° 11 parce que depuis l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> septembre 2021, de la réforme « zéro numéraire » initiée par la DGFIP, qui consiste en la suppression du maniement d'espèces aux guichets de la trésorerie publique, le régisseur qui est Q-PARK qui collecte toutes les recettes et les pièces des horodateurs ne peut plus déposer ces fonds au trésor public. C'est valable pour toutes les régies mais là, c'est la plus grosse régie de la Collectivité. Et cela conduit à avoir la nécessité d'un convoyeur de fonds. Cet avenant prévoit donc le remboursement pour le transporteur de fonds à hauteur de 5 200 €. On remboursera Q-PARK mensuellement, et aussi, la mise en place d'un coffre-fort dans les bâtiments de Q-PARK. Donc, plus de numéraire, aucune régie mais là, c'est l'une des plus grosses de la Mairie. Et cet avenant, c'est simplement pour rembourser les transports de fonds qui vont à Toulouse, à la Banque de France. »

**Madame la Maire**

« Des questions ? Non ? Je mets le rapport aux voix, rapport n° 15. On peut voter contre cette fois. Madame PEYRETOU, elle sera absente pour ce vote. Merci Madame BACHELET, nous avons terminé avec le bloc « finances ». »

***Adoptée***

**Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 16 :**

**16. "Tableau des effectifs : modification"**

« C'est une modification du tableau des effectifs puisqu' « on embauche à gogo ». Je vous propose cinq créations de poste en fait, trois mises en stage puisque ce sont des agents qui étaient déjà dans la Collectivité mais qui sont mis en stage, des agents qui sont au plus proche du terrain et au plus proche des habitants :

- un poste d'adjoint technique territorial à temps complet au service « Espaces verts »,
- un poste d'adjoint technique territorial à temps complet au service de la voirie,
- un poste d'adjoint technique à temps non complet (28 heures) au sein du service « Cuisine centrale ».
- Considérant l'arrivée par voie de mutation du nouveau responsable du secteur service jeunesse de la médiathèque, suite à un départ en disponibilité de sa prédécesseure, il convient de créer un poste d'assistant de conservation des bibliothèques principales de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- Considérant l'arrivée par voie de mutation du nouveau responsable de la Police municipale, suite à un départ

en retraite, il convient de créer un poste de chef de service de Police municipale à temps complet. Ces cinq créations de poste qui ont été validées modifient le tableau des effectifs qui vous est joint en annexe, que vous pouvez consulter. Il est proposé d'adopter cette délibération. »

**Madame la Maire**

« Des questions ? Des remarques ? »

**Monsieur NAYRAC**

« Si vous ne voulez pas qu'on vous dise que vous embauchez « à gogo », évitez d'envoyer sur *Facebook* tous les jours : « La Ville de Millau recrute » parce que c'est un peu lourd. »

**Madame la Maire**

« La grosse différence, c'est que nous remplaçons les agents qui partent en retraite et notre pyramide des âges à la Mairie est particulièrement large sur les départs. »

**Monsieur DURAND**

« Comme le dit Madame la Maire, la pyramide des âges est assez élevée donc, les agents partent en retraite. Et c'est vrai que nous nous sommes engagés à remplacer pendant que vous n'aviez, en 2019, pas remplacé 30 postes de catégorie C, nous les remplaçons systématiquement. »

**Monsieur NAYRAC**

« Comme dit Monsieur DIAZ, on ne va pas revenir à ce qu'on faisait il y a longtemps. C'est bon maintenant. »

**Madame la Maire**

« S'il n'y a pas d'autres observations, je mets ce rapport aux voix, le rapport n° 16. Cela y est, on peut tout faire. Le scrutin est clos, et le tableau des effectifs est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. »

***Adoptée***

**Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 16 Bis :**

**16.Bis "État récapitulatif des indemnités des élus de la Commune de Millau"**

**Madame la Maire**

« Il s'agit d'une nouvelle délibération. »

**Monsieur DURAND**

« Ce n'est pas réellement une délibération puisqu'il s'agit de prendre acte du montant annuel des indemnités des élus municipaux. C'est le Code général des collectivités territoriales qui nous impose ceci. Normalement, vous avez dû le recevoir, cet état annuel. Je ne sais pas, il devait être sur table mais vous l'avez reçu sur votre tablette. On l'a reçu par *e-mail* dans l'après-midi, normalement. On peut le détailler si vous le voulez puisque c'est la transparence, il n'y a pas de soucis. »

**Madame la Maire**

« Je vous rappelle que toutes les indemnités des élus indemnisés figurent sur le site *Internet* de la ville. C'est tout à fait transparent. On était transparents avant que le Code des collectivités ne nous y oblige. »

**Monsieur DURAND**

« Donc, je vous demande de prendre acte de cet état annuel des indemnités des élus si vous le voulez bien. »

**Madame la Maire**

« Et vu que cela indique aussi les frais de déplacement, Monsieur ARTAL a raison, on peut aussi noter qu'aucun d'entre nous n'est présent au congrès des maires cette année, pas parce qu'on n'a pas souhaité y aller mais parce qu'il ne nous semblait pas correct par rapport à nos agents de leur demander, à eux, de faire des économies, et nous, d'aller dépenser, même un petit budget au salon des maires. Donc, pas de salon pour 2021 pour les élus en place. D'autres questions ? Non ? On ne le vote pas. On prend acte. »

**Madame HAUMAITRE**

« Du coup, cela me revient. J'avais fait allusion au tout début sur l'indemnité, vous vous souvenez, j'imagine, vu le contexte, que les choses n'ont pas évolué. Vous aviez dit que vous y réfléchiriez. »

**Madame la Maire**

« Tout à fait, pour les raisons que j'avais indiquées au début du mandat et qu'on vient d'évoquer, je crois, suffisamment largement juste avant. En effet, on ne va pas augmenter l'enveloppe des élus. Et les élus qui sont indemnisés pour un certain nombre d'entre eux sont des élus qui travaillent, qui ont dû réduire leur temps de travail. Et donc, c'est aussi impossible de baisser et de partager les indemnités. Donc oui, si à la fin du mandat, on est dans une situation financière meilleure, c'est un sujet, en effet, qui peut être abordé. »

***Le Conseil Municipal prend acte***

**Madame ESON rapporte la délibération n° 17 :**

**17. "Convention de coopération entre la Ville de Millau, l'Éducation Nationale et le SESSAD PEP12"**

« L'objet de cette convention de coopération entre la Ville de Millau, l'Éducation Nationale et le SESSAD PEP12 est pour

que des professionnels des PEP12 puissent intervenir sur le temps scolaire mais aussi périscolaire et extrascolaire, auprès d'enfants en situation de handicap, en particulier en situation de handicap liée à l'autisme au sein des structures, que ce soit les écoles, les services d'accueil et en tout temps pour être au plus proche des besoins des enfants en fonction de leur... Il y a une convention de coopération sur le temps scolaire et extrascolaire. »

**Madame la Maire**

« Merci Madame ESON. Avez-vous des questions ? Non ? Donc, je mets ce rapport aux voix, rapport n° 17. Vous pouvez voter. Le scrutin est clos. Le rapport est adopté, merci beaucoup. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 18 :**

**18. "Convention de partenariat entre la Ville de Millau et Aveyron Culture – Mission Départementale Accompagnement sur la saison 2021/2022 du Théâtre de la Maison du Peuple"**

« Merci Madame la Maire. La Ville de Millau qui poursuit une politique d'accès aux spectacles vivants, autour de sa programmation sur la saison 2021-2022, souhaite évidemment sensibiliser le public à toutes les formes d'art à travers notamment des actions de médiation, en particulier, en direction du jeune public. C'est dans ce cadre que s'inscrit ce partenariat avec Aveyron Culture puisque Aveyron Culture apportera une attention particulière à l'accompagnement des pratiques chorégraphiques, musicales et théâtrales au travers de la formation, de la diffusion, de la création et de l'élargissement des publics. C'est ce qu'on va retrouver, ces différentes disciplines qu'on retrouve déclinées dans les spectacles qui sont soutenus au titre de ce partenariat, notamment, je vais les citer :

- « Näss » par la Cie Massala, c'est de la danse ;
- « Baaang ! » par le Concert Impromptu, c'est du théâtre musical ;
- « Vrai ou faux ? » par la Cie Chanson d'occasion, dans le cadre des Escapades ;
- enfin, le « Voyage 4 tet », il s'agit de musique du monde et de jazz.

Dans les communes partenaires avec les Escapades du théâtre, il y aura des interventions autour d'un dispositif qui s'appelle « l'Envers du décor », et notamment des prêts de ressources documentaires. Toutes les modalités financières sont précisées dans la convention dont vous avez pu prendre connaissance. Simplement, je noterai que sera versée directement à Aveyron Culture, la somme de 507,50 € pour le dispositif « l'Envers du décor », après réception de la facture. On vous propose de passer cette convention de partenariat, afin de poser le cadre des obligations de chacune des deux parties. »

**Madame la Maire**

« Avez-vous des questions sur ce rapport ? Non. Je mets le rapport aux voix. Vous pouvez voter. Le scrutin est clos. Il est adopté à l'unanimité, merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 19 :**

**19. "Demande de subvention auprès du Conseil Régional Occitanie Saison 2021/2022"**

« On va regrouper la présentation de ces deux délibérations puisqu'elles portent effectivement sur le même sujet qui est la Scène Conventionnée d'Intérêt National « Art en Territoire » et donc, la sollicitation d'aide auprès de la Région pour 50 000 € et auprès du Département pour la même somme. Évidemment, quand la subvention sera attribuée, elle fera l'objet d'une convention qui fixera les modalités du partenariat pour les différentes collectivités. »

**Madame la Maire**

« C'est dans le cadre, en effet, de la convention qu'on vient de signer. »

**Monsieur WOHREL**

« Qu'on a signée à la fin de l'été en fait, et qui court encore pour 2022. »

**Madame la Maire**

« Avez-vous des questions sur ces deux rapports ? Et du coup, je vous propose aussi qu'on vote les deux rapports suivants. Nous allons d'abord voter pour le rapport n° 19, c'est la demande de subvention à la Région. Le scrutin est clos, il est adopté, merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 20 :**

**20. "Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron Saison 2021/2022"**

**Madame la Maire**

« J'ouvre le vote pour le rapport n° 20 pour la demande de subvention auprès du Conseil départemental. Le scrutin est clos. Il est adopté, merci beaucoup. »

*Adoptée à l'unanimité*

**Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 21 :**

**21. "Convention-type de mécénat et de parrainage entre la Ville de Millau et les entreprises millavoises en vue de soutenir l'Eco Fest'Hivernal " Les Givrées""**

« L'Eco Fest-Hivernal, effectivement, on vous demande de vous prononcer sur ce projet de convention-type de mécénat. Je vais quand même dire deux mots sur l'Eco Fest'Hivernal. C'est vrai que le mot lui-même, l'intitulé de la manifestation appelle quelques explications. C'est un festival qui propose de la chanson d'expression francophone en fait, qui est animé par un collectif. Le festival s'appuie sur un collectif, une quinzaine de personnes environ qui apportent des idées, qui participent à la programmation et qui construisent le festival et tissent des liens avec de nombreux partenaires. Donc, c'est dans le cadre de ces partenariats, justement, qu'on a souhaité pouvoir disposer d'une convention-type de mécénat puisqu'on a pu recueillir de l'intérêt autour de cette manifestation qui va se traduire sous forme de mécénat. C'est une première en fait, puisqu'il y avait une édition pilote en 2020. L'édition 2021 n'a pas pu se tenir, et donc, on vivra cette année, nous l'espérons tous, la première édition du festival « Les Givrées ». »

**Madame la Maire**

« Merci Monsieur WOHREL. Des questions, des remarques ? Non ? Je mets le rapport n° 21 aux voix. Le scrutin est clos, il est adopté. Merci beaucoup. »

*Adoptée à l'unanimité*

**Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 22 :**

**22. "Convention de partenariat de développement promotionnel entre la Ville de Millau et Radio Larzac"**

**Madame la Maire**

« Même si la délibération a été annoncée devant être présentée par Monsieur WOHREL, c'est Madame TUFFERY qui va nous la présenter. »

**Madame TUFFERY**

« Bonsoir. Il s'agit d'une convention de partenariat de développement promotionnel entre la Ville de Millau et Radio Larzac. La Ville de Millau et l'association « Radio Larzac » souhaitent réaliser des projets en commun au cours de la programmation de la saison 2021/2022 du Théâtre de la Maison du Peuple, partenariat à hauteur de six événements : un en novembre 2021 et cinq en 2022, à savoir le 15 janvier, du 21 janvier au 29 janvier, le 11 février, le 18 mars et le 15 avril. Afin de participer aux frais liés à l'accueil de l'ensemble de ces actions, la Ville de Millau s'engage à verser une somme forfaitaire de 3 500 € à l'association « Radio Larzac ». Le versement s'effectuera en deux temps sur présentation de facture : 1 000 € après la signature de la convention et 2 500 € après l'exécution de la dernière prestation. »

**Madame la Maire**

« Merci Madame TUFFERY. Avez-vous des questions sur ce rapport ? Non ? »

**Monsieur WOHREL**

« Juste pour indiquer que je ne prendrai pas part au vote. »

**Madame la Maire**

« Entendu. Je mets le rapport n° 22 aux voix. Le vote est clos, il est adopté à l'unanimité. »

**Monsieur NAYRAC**

« À l'époque, à notre municipalité, on avait pu faire installer Radio Larzac, rue de la Capelle et on payait une partie de son loyer. Est-ce toujours le cas ? »

**Monsieur WOHREL**

« Oui, c'est toujours le cas. Cela figure dans les subventions versées aux associations. »

*Adoptée à l'unanimité*

**Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 23 :**

**23. "Renouvellement de la convention de partenariat avec le Conseil Départemental de l'Aveyron et la Ville de Millau « Mois du film documentaire»"**

« Un partenariat entre la Médiathèque Départementale de l'Aveyron et la Médiathèque du Sud Aveyron, de Millau. Le mois du film documentaire, c'est un événement qui est organisé par l'association « Bibliothèque en images » qui se déroule chaque année, et qui, cette année, permet d'accueillir trois soirées durant cette semaine, même. La dernière soirée est prévue le samedi 20 où nous accueillerons la réalisatrice Dominique Cabrera qui viendra présenter trois de ses films. C'est un partenariat important avec la Médiathèque Départementale de l'Aveyron qui est détaillé dans la convention qui est annexée au projet de délibération. Vous avez tous les montants qui sont indiqués, j'indiquerai simplement que le coût de ce partenariat pour la ville est estimé à 288,92 €. »

**Madame la Maire**

« *A priori*, on peut se le permettre. Des questions, des remarques ? Non ? Je mets le rapport aux voix. »

**Adoptée à l'unanimité**

**Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 24 :**

**24. "Convention de prêt à usage – Moules de L'OCCITANOSAURUS TOURNEMIRENSIS au Musée du Mans"**

« ...La Ville de Millau est propriétaire d'un ensemble de 31 moules qui ont servi à la reconstitution du squelette de l'élasmosaure qui est visible en élévation au Musée de Millau. Il se trouve que le Musée du Mans possède lui-même également un élasmosaure, pas dans le même état, et qu'il a sollicité la Ville de Millau pour le prêt de ces moules. Cela fait l'objet d'une convention sur laquelle on vous propose de délibérer. Évidemment, la convention prévoit toutes les garanties concernant le voyage des moules, ainsi que leur assurance, etc. leur garantie de retour. Ce musée, c'est intéressant parce que finalement, en fait, c'est la vie du musée, ce sont les partenariats qui peuvent exister de musée à musée, Musée de Millau, donc Musée de France, c'est aussi le rayonnement de nos collections à l'extérieur. Et donc, en fait, cela s'inscrit dans un projet de plus grande envergure puisque le Musée du Mans est en cours de rénovation. Le musée précédent qui s'appelait « le Musée vert » sera fermé pour devenir par la suite « le Musée de l'homme et de la nature ». Donc, ce prêt contribue en fait à l'élaboration de ce nouveau musée dans la ville du Mans. »

**Madame la Maire**

« Merci beaucoup Monsieur WOHREL, c'est une très bonne chose, faire voyager nos moules. S'il n'y a pas de questions, je mets la délibération aux voix. Le scrutin est clos. Il est adopté, merci beaucoup. »

**Adoptée à l'unanimité**

**Madame MARTIN-DUMAZER rapporte la délibération n° 25 :**

**25. "Renouvellement du dispositif "Carte Jeunes" (2022-2023)"**

« Je vous remercie Madame la Maire. Le renouvellement du dispositif « Carte Jeunes », je ne vous présente pas cette carte qui existe depuis plus de 20 ans, qui repose sur les principes suivants :

- elle est délivrée selon un critère d'âge, pour les jeunes de 12 à 20 ans ;
- sur un critère de résidence, il faut résider à Millau ;
- une carte fondée sur des partenariats avec des acteurs culturels, sportifs et de loisirs, et des commerçants ;
- et puis une carte élargie aux jeunes de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses avec un partenariat fait avec les villes qui souhaitent s'y associer.

Aujourd'hui, ce qui change très légèrement, c'est qu'elle est devenue payante et on s'est aperçus, on ne sait pas si c'est uniquement à cause de cela, mais elle est passée payante à 1 € par an puisqu'elle est reconduite. Quand on a sa Carte Jeunes, c'est pour une durée de deux années. Et il fallait payer 2 €, c'est-à-dire 1 € par an. Il y avait eu une grosse chute des demandes de cette Carte Jeunes. Donc, on a décidé de la repasser payante parce que finalement, le bénéfice qu'elle apportait, cela couvrait tout juste le papier, je crois, à peine. Du coup, elle va repasser gratuite et on est en train de travailler sur sa nouvelle version. On va essayer de faire en sorte qu'elle soit la plus numérique possible, c'est-à-dire qu'il faudra quand même s'inscrire mais c'est vrai que les jeunes d'aujourd'hui, ils font tout sur leur téléphone. Sous forme d'application, cela coûtait trop cher mais on va quand même essayer de l'alléger et que sous forme d'un QR code ou autre, les jeunes aient leur carte sur leur portable. Elle existera toujours en papier pour ceux qui ne disposent pas, évidemment, du support numérique. On a reconduit, puisque ici :

- Vous aviez des conventions de partenariat avec la société GPCI les cinémas de Millau. Ils proposent quatre entrées à 3,50 sur l'année civile.
- Le Stade d'eaux vives en période estivale, avec un tarif de 5,50 € pour location de matériel et accès au bassin au lieu de 16 € qui est un tarif public.
- Le Théâtre de la Maison du Peuple qui propose 5 € sur tous les spectacles de la saison ;
- Une réduction de 70 € pour passer le BAFA avec l'IFAC, l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil, qui dispense à Millau la formation du BAFA.
- Des réductions chez les commerçants partenaires, là, aussi, on a relancé les commerçants mais on est en train de voir si on peut élargir à d'autres commerçants. Et on part toujours aussi de la demande des jeunes et des commerçants qui aimeraient avoir des réductions avec cette carte.

Suivent les conventions de partenariat avec l'IFAC, avec les Cinémas de Millau et avec les villes de la Communauté de Communes qui souhaiteraient s'associer avec nous pour cette Carte Jeunes pour pouvoir les dispenser dans leur commune. »

**Madame la Maire**

« Merci beaucoup Madame DUMAZER. Avez-vous des remarques, des questions sur ce rapport ? Non ? Je le mets aux voix, rapport n° 25. Le scrutin est adopté à l'unanimité, merci. »

**Adoptée à l'unanimité**

## **Madame MARTIN-DUMAZER rapporte la délibération n° 26 :**

### **26. "Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron"**

« J'ai fait une synthèse parce que si vous voyez les documents que j'ai devant moi, je ne vais pas tout vous représenter. Juste les points et peut-être un petit peu le déroulé de cette CTG, cette Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Aveyron et la Ville. Cette convention est devenue le passage obligé pour percevoir les aides de la CAF concernant le socle obligatoire des prestations qu'elle reverse. Le Contrat Enfance Jeunesse qui existait avant qui s'appelait « le CEJ », s'est terminé en 2020. Et donc, la CAF propose maintenant à toutes les villes, de passer sous contrat de Convention Territoriale Globale. Cette convention a été signée au départ, en mars 2020. Donc, cela fait presque deux ans que nous sommes dessus. C'est vrai que la période Covid l'a énormément ralenti puisque cela devait prendre un an tout compris et on en est presque à deux ans. Mais cela, c'est indépendant de notre volonté, ce qui fait que cette convention va être signée, non pas pour l'année 2020 mais pour l'année 2021 pour qu'elle puisse nous amener jusqu'à 2025 en fait, pour ne pas avoir dans trois ans, à recommencer et à refaire cette CTG qui est un gros travail. Donc, la CAF en a été d'accord. La fin des CEJ provoque cette Convention Territoriale Globale. Cette nouvelle convention de l'Aveyron entend adapter son action aux besoins de chaque territoire sur les champs d'intervention : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, le handicap et l'accès aux droits, donc, tous les champs d'intervention de la CAF.

La Commune de Millau, en lien avec le Centre Communal d'Action Sociale, son CCAS, a souhaité s'en saisir afin d'élaborer un projet social à l'échelle de la ville, et qui vise à maintenir et développer les services aux familles. Un diagnostic a été établi par la société ITA qui a été mandatée par la CAF et par la Ville pour faire un premier document de diagnostic partagé qui a pris plusieurs mois parce qu'il a été très empêché par le Covid. Une fois que ce diagnostic a été terminé, il a fallu prendre des orientations stratégiques entre la municipalité, la CAF et les partenaires. Ces orientations stratégiques ont été élaborées au cours de plusieurs rencontres, certaines ont amené un débat. Je ne vous cache pas que tous les partenaires qui ont participé à l'élaboration de cette CTG sont arrivés avec des motivations différentes, avec des idées différentes de cette CTG. Et cela a été très compliqué. Je tiens à le dire parce qu'il y a un gros travail qui a été fourni par toutes les structures et les associations qui y ont participé. Et je tiens à saluer leur engagement sur la durée et sur l'année parce qu'elles ont été sollicitées plusieurs fois et à plusieurs titres pour le diagnostic, pour les orientations et puis pour les fiches actions. Et c'est vrai que pendant une année, on a travaillé ensemble et cela a donné quelque chose, finalement, où tout le monde a travaillé ensemble ce qui n'était pas forcément gagné dès le départ.

Les orientations stratégiques retenues de façon globale sont :

- le service « petite enfance » – et l'offre du service « petite enfance » en cohérence avec la diversité des besoins du territoire ;
- l'accompagnement des enfants en situation de handicap et de leurs parents ;
- la situation des adolescents et des jeunes au niveau de leur information et dans leur accompagnement de projets et sur la prévention ;
- consolider l'accompagnement des familles et faciliter leur parcours de vie ;
- faciliter l'accès aux droits, et l'implication des habitants dans les projets structurants du territoire ;
- poursuivre le développement des dynamiques collectives et les animations de réseaux.

La troisième partie de ce gros travail a concerné les ateliers avec les partenaires qui ont permis de décliner toutes ces orientations stratégiques sur des fiches actions. Il y a 13 fiches actions au total et ces fiches actions vont nous aider pendant cinq ans et vont aider tous les partenaires à mener à bien la commande de la Ville, la commande de la CAF et leur projet qui s'inscrit dans cette commande à travers ces fiches. C'était l'étape 3.

L'étape 4, c'est la création d'un poste de chargé de coopération. C'est Madame Cindy Balard qui a été retenue. C'est un poste qui est obligatoirement créé à chaque CTG qui est en co-financement entre la CAF à hauteur de 70 % et la Commune à hauteur de 30 %. Elle a pris ses fonctions au mois d'octobre. Elle est tout à fait opérante et efficace et elle a commencé avec son cahier des charges. Elle va être chargée en fait, de veiller à ce que toutes ces fiches actions soient menées à bien et à être l'interlocuteur immédiat entre la Ville, la CAF et les partenaires. C'est une grosse charge de travail pour elle mais c'est quelqu'un de très dynamique et qui est très investie dans cette mission. Cette convention, elle prévoit aussi la réalisation de bilans annuels et elle met en place des comités de pilotage à plusieurs niveaux : à l'échelle de la Ville et de la CAF, puis à l'échelle de la Ville, de la CAF, du Département, et puis à l'échelle des partenaires. Donc, chacun a une place à jouer, un rôle à tenir dans cette CTG, qui est défini par la grille que vous avez mais que je ne vais pas vous lire parce qu'elle est assez complexe, mais vous l'avez à la fin des 13... C'est cette fiche-là avec ce dessin-là. Cela vous explique un petit peu tout le travail qui a été fait et la mise en œuvre, en fait, de cette CTG : comment cela va se dérouler ? Comment ces fiches actions vont être suivies ? Elles sont évolutives, et puis « qui intervient au niveau de chaque partenaire » sera indiqué dans un comité. Tout cela pour dire que c'est un travail colossal et qu'on est très contents d'arriver au bout. Cette convention qu'on va signer de façon réelle, effective et avec un vrai stylo et du papier prochainement, début décembre, je pense, va permettre à la CAF de s'engager et de conserver le montant des

financements qui correspondaient au CEJ mais qu'elle va verser directement aux structures et aux associations, c'est-à-dire qu'avant, la CAF reversait tout à la Ville, et c'était la Ville qui se chargeait de distribuer aux associations. Là, c'est différent. La Ville garde les sommes qu'elle donne aux associations mais ce que la CAF donnait à la Ville, elle le donne directement aux associations sous forme de « bonus territoire », avec une méthode de calcul très complexe mais qui correspond en fait, en gros, aux heures qu'ils font en accueil de loisirs. Tout cela pour dire que pour les structures, pour le moment, les financements ne vont pas baisser. Ils vont même augmenter pour certaines structures puisque pas mal de structures, je sais que la Salvage, par exemple, ne bénéficiait pas de la dotation ALSH et elle en bénéficie depuis cette année. Il y a un équilibre, on veille avec la CAF à ce que les associations n'aient pas leurs subventions qui baissent, c'est-à-dire qu'il faut trouver un équilibre à travers cette CTG pour que les modes opératoires, les fonctionnements et les sommes soient toujours les mêmes.

La Commune s'engage à poursuivre son soutien financier aux structures en maintenant une aide au moins équivalente aux engagements qui étaient validés par les CEJ, et la CAF fait de même. Et la répartition de sa contribution sera ajustée pour s'adapter aux nouvelles modalités. Il est donc proposé la signature d'une Convention Territoriale Globale entre la CAF de l'Aveyron et la Commune, pour une durée de cinq ans (2021-2025). Elle matérialise les engagements politiques pour maintenir et développer les services aux familles de manière globale et transversale. Je ne sais pas si vous avez eu le temps de jeter un coup d'œil aux fiches actions et puis au rapport qui a été fait par la société ITA qui est un rapport très sérieux, qui nous donne des indications très intéressantes au niveau de la Ville. C'était intéressant d'avoir cela en début de mandat, plus l'ABS, l'analyse des besoins sociaux qui a été commandée en même temps par un autre service, pour avoir une vision globale de la Ville sur sa situation sociale et ses équipements. Cela a été un travail de longue haleine. Je me suis plongée là-dedans sans rien y connaître au départ. Et c'est passionnant mais je vous avoue qu'au bout de presque deux ans, on est ravis de la signer, cette convention, et que maintenant, les acteurs vont se mettre à travailler et on les soutiendra dans leurs actions. Si vous avez des questions, si vous avez eu le temps de potasser le dossier, je peux répondre à vos questions avec plaisir.

**Madame la Maire**

« Merci beaucoup pour cet enthousiasme, Madame MARTIN-DUMAZER. »

**Madame MARTIN-DUMAZER**

« Oui, j'ai essayé d'être assez brève mais c'est dense. »

**Madame la Maire**

« Parce que ce n'est pas un sujet facile à présenter en quelques mots et je trouve que c'est réussi. Bravo. Avez-vous des questions sur la CTG ? »

**Madame SUDRES BALTRONS**

« Pas de questions mais Madame MARTIN-DUMAZER sait parce qu'en commission, je lui ai dit : « Bravo », je l'ai félicitée parce que c'était un gros dossier, gros chantier. J'ai aussi fait la connaissance de Cindy qui a l'air d'être une personne très compétente. Oui, je pense que vous allez faire un bon travail. C'était juste pour renouveler mes félicitations parce que je sais que c'était un gros dossier. »

**Madame MARTIN-DUMAZER**

« Je les accepte, c'est très gentil à vous, merci beaucoup. »

**Madame la Maire**

« En effet, je trouve que ce qui est vraiment pertinent, c'est que pour une fois, on ne vient pas additionner un nouveau dispositif à des dispositifs existants ou une nouvelle structure à des structures déjà existantes. Mais là, le rôle de cette CTG, de cette coordination de CTG, c'est vraiment de mettre du liant entre chaque acteur pour que chacun se connaisse et se reconnaisse davantage et donc, soit plus efficace. »

**Madame MARTIN-DUMAZER**

« Tout à fait. C'était très intéressant aussi d'avoir tous ces acteurs autour de la table plusieurs fois avec nous. Et souvent, ce sont des acteurs qui travaillent ensemble mais qui ne construisent pas les choses ensemble. L'idée de cette CTG et la gageure de la CTG, c'est cette construction collective et territoriale. Et cela, c'est une très bonne chose. Et je pense que malgré quelques réticences au départ, je pense que tout le monde est partie prenante, maintenant, de cette aventure. Maintenant, il n'y a plus qu'à. »

**Madame la Maire**

« Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets ce rapport aux voix. Le scrutin est clos et le rapport est adopté à l'unanimité. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur GREGOIRE rapporte la délibération n° 27 :**

**27. "Passerelle du Saoutadou : convention de gestion des équipements et de l'entretien courant entre la Ville et la Communauté de Communes Millau Grands Causses"**

« Bonsoir à tous. Cette délibération, c'est la même que celle, pour ceux qui étaient là, qu'on a votée en Conseil communautaire hier. Il s'agit de passer une convention pour la sécurisation de l'ouvrage et pour l'organisation, une

convention qui va fixer les moyens d'assurer son entretien courant :

- le nettoyage, le balayage du tablier ;
- petits travaux sur la signalisation horizontale ;
- et également la mise en place de dispositifs lors du déploiement du Plan Communal de Sauvegarde inondation.

Cette convention fixera les modalités techniques et financières de cet entretien par la Ville de Millau et les services de la communauté. Son entrée en vigueur est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour se terminer le 31 décembre 2027. »

**Madame la Maire**

« Merci Monsieur GREGOIRE. Avez-vous des questions ? Non ? Je mets le rapport aux voix. Le scrutin est clos et le rapport est adopté, merci beaucoup. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Madame JOUVE rapporte la délibération n° 28 :**

**28. "Schéma directeur eau potable, assainissement, eaux pluviales : Avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 23 août 2019"**

« Merci. Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose donc un avenant à une convention qui a été actée en août 2019, laquelle convention approuvait la gestion administrative et financière de la délégation en maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes Millau Grands Causses du schéma directeur eau potable, assainissement, eaux pluviales. Et il s'agit d'approuver le plan de financement définitif, sachant que la réalisation de schémas directeurs eau, assainissement, eaux pluviales est un préalable qui est nécessaire à tout transfert de compétences dans des conditions optimales. Aujourd'hui, le coût de la prestation a été précisé après l'attribution des marchés et il y a lieu d'établir cet avenant à la convention du 23 août 2019 afin d'approuver ce plan de financement définitif. Le montant total s'élève à 110 612 € TTC et après subvention de l'Agence de l'eau, le coût résiduel pour la Ville est de 69 524 € TTC. Vous avez le détail dans l'avenant joint. Je vous laisse le consulter. Il est donc demandé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes Millau Grands Causses du schéma directeur eau potable, assainissement, eaux pluviales, qui est annexé ci-après.
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant définissant les modalités financières définitives ;
- et enfin, d'autoriser Madame la Maire ou son représentant/sa représentante à accomplir toutes les démarches en découlant. »

**Madame la Maire**

« Merci beaucoup Madame JOUVE. Avez-vous des questions ? Non ? Je mets ce rapport aux voix. Le scrutin est clos et le rapport est adopté, merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Madame JOUVE rapporte la délibération n° 29 :**

**29. "Partenariat pour l'accompagnement des responsables et des gestionnaires des eaux de baignade du bassin versant Tarn-amont 2021-2024"**

« Je vous présente donc une convention de partenariat entre le Syndicat bassin versant Tarn-amont et la Ville de Millau. Ce syndicat mixte propose en effet un accompagnement dans la mise en œuvre d'une gestion active des sites de baignade à travers une convention pour laquelle la Ville a émis un avis favorable. Cette convention a pour objet de formaliser ce partenariat entre la Ville de Millau et le Syndicat mixte bassin versant Tarn-amont dans la mise en œuvre de la gestion des eaux de baignade, notamment :

- en ce qui concerne la préparation de la saison estivale ;
- la signalétique des baignades ;
- l'analyse foncière des sites et des accès aux baignades ;
- un appui à la gestion de crise en cas d'épisodes orageux ou de pollution accidentelle, avec par exemple la prise d'arrêté, une interdiction, comme on a pu le voir ;
- le bilan de la saison estivale ;
- les perspectives vis-à-vis des classements « qualité des eaux de baignade » ;
- et l'appui à la recherche de sources de pollution qui peuvent impacter les sites de baignade et la révision du profil de baignade.

Au travers de la convention qui vous est proposée, le syndicat prévoit également :

- de poursuivre son implication et de conforter son rôle de référent vis-à-vis des différents acteurs s'agissant de la problématique de développement des cyanobactéries benthiques potentiellement toxiques, les fameuses cyanobactéries dont on parle beaucoup ces derniers temps ;

- d'initier et d'accompagner une dynamique collective de territoire en favorisant les échanges entre les gestionnaires des baignades du Tarn-amont. En fait, il y a 38 sites de baignade recensés pour les 22 communes qui sont gérés à l'échelle du bassin versant Tarn-amont.
- Enfin, de renforcer les démarches de conciliation entre les différentes activités sportives et de loisirs qui sont liées à l'eau, dont l'activité « baignade », dans le respect du bon fonctionnement des cours d'eau. C'est un sacré travail de cohérence entre les différents acteurs.

La présente convention qui vous est proposée est non-financière et elle prendra effet à compter de sa signature, comme l'a dit Madame la Maire, jusqu'au 31 décembre 2024. Il est donc demandé au Conseil municipal :

- d'approuver ce partenariat entre la Commune de Millau et le Syndicat du bassin versant Tarn-amont ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant/sa représentante délégué(e) à signer la convention de partenariat pour l'accompagnement des responsables et des gestionnaires des zones de baignade du bassin versant Tarn-amont 2021-2024, en définissant les modalités techniques et les avenants à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre des actions spécifiques sous réserve des crédits inscrits au budget de la ville ;
- et enfin d'autoriser Madame la Maire ou son représentant/sa représentante à accomplir toutes les démarches en découlant. »

**Madame la Maire**

« Merci beaucoup pour cette présentation. Avez-vous des questions, des remarques ? »

**Monsieur NAYRAC**

« Oui, une petite remarque. Il est dommage qu'on ne puisse pas avoir un numéro référent lorsqu'on s'aperçoit et lorsqu'on remarque une pollution sur le Tarn ou la Dourbie parce que beaucoup de particuliers peuvent remarquer des choses. À titre personnel, je suis allé l'autre fois, je suis passé à côté d'une ferme et les écoulements de purin et d'eau qui vont directement à la Dourbie peuvent expliquer notamment une pollution de la Dourbie dans cette partie-là. À un moment, on pourra dire : « C'est l'hiver, ce n'est pas bien grave », mais je pense qu'il est dommage qu'on ne puisse pas prévenir, aller les voir, leur dire : « Attention ! Ce que vous faites... » Après, si on peut faire quelque chose. Un numéro, je ne sais pas... »

**Madame JOUVE**

« Merci pour votre remarque. C'est toujours dommage, hiver comme été. »

**Monsieur NAYRAC**

« Allez au [texte inaudible], vous verrez, ils ont leur purin, cela traverse certainement un tuyau sous la route et on voit, direction, la Dourbie. »

**Madame JOUVE**

« Mais Monsieur NAYRAC, vous connaissez mieux que moi, encore, le fonctionnement de la Ville donc, vous n'êtes pas sans savoir que vous pouvez appeler, faire remonter cette information et que les services de la Ville s'en empareront. »

**Monsieur NAYRAC**

« Oui mais qui ? Parce que je vais vous dire, avec Monsieur [texte inaudible], souvent, je lui ai fait remarquer qu'il y avait des dépôts sauvages, notamment après le jardin du Chayran, il l'a fait. Ce n'est pas un problème. Mais là, ces sources de pollution ponctuelle qui sont d'une ferme ou quelque chose comme cela, ce n'est plus Monsieur [texte inaudible], il ne peut plus... »

**Madame la Maire**

« Non, en effet, c'est la police de l'eau. »

**Madame JOUVE**

« Il y a l'OFB qui a un numéro référent en permanence. »

**Monsieur NAYRAC**

« Vous le connaissez ? Il faut peut-être le mettre sur le bulletin de la Ville de Millau, le mettre en haut. « Si vous apercevez une pollution, appelez ce numéro », ce serait intéressant. »

**Madame JOUVE**

« Oui. C'est une suggestion, absolument. »

**Madame la Maire**

« Nous verrons cela en effet avec l'OFB et s'ils sont d'accord, c'est une très bonne idée. »

**Monsieur NAYRAC**

« Vous pouvez peut-être aller voir, si on peut faire quelque chose... »

**Madame JOUVE**

« Oui. Cela me fera une sortie de plus, je vous remercie, Monsieur NAYRAC. »

**Madame la Maire**

« Merci. Je mets donc le rapport aux voix, le rapport n° 29. »

**Madame JOUVE**

« Je veux juste préciser parce qu'on parle en sigle, mais ce n'est jamais très agréable. L'OFB, c'est l'Office Français de la Biodiversité. »

**Madame la Maire**

« Le scrutin est clos. Il est adopté à l'unanimité. »

**Adoptée à l'unanimité**

**Madame PANIS rapporte la délibération n° 30 :**

**30. "L'assiette en baskets" : ventilation de la subvention de l'Agence Régionale de Santé aux associations partenaires"**

« Bonsoir à tous et à toutes. Nous sommes là pour valider la ventilation de la subvention de l'ARS pour le programme de « l'assiette en baskets ». Depuis 2010, ce programme existe au sein de la Ville de Millau et il y a trois axes, trois orientations :

- Destiné aux parents et à leurs enfants, là, nous avons des partenaires, notamment le pôle « petite enfance » du CCAS, le Centre de loisirs municipal Louis Bonniol et le Bar'bouille qui interviennent sur cet axe-là.
  - Ensuite, nous avons l'axe destiné aux enfants et aux adolescents. Essentiellement, la Ville de Millau conduit des actions au sein des écoles, les chantiers jeunes. Les centres sociaux interviennent aussi sur cet axe.
  - Et le dernier axe qui est destiné aux personnes vulnérables, là, nous n'avons vraiment que des partenaires d'associations locales : le jardin du Chayran, Myriade et les centres sociaux qui interviennent sur ce programme-là.
- 
- Le CCAS, son programme lui coûte 2 216 €, il se voit attribuer 1 000 € par l'ARS.
  - Le Bar'bouille a un programme qui lui coûte 7 685 € et il se voit attribuer 1 000 €.
  - Les centres sociaux, sur toutes les actions qu'ils mènent sur le seul programme... mais ils ont plusieurs thématiques : le sport au féminin, ils ont l'alimentation et l'équilibre, le sport et l'alimentation équilibrée au service du bien-être. Tout cela leur coûte 13 571 € et ils se voient attribuer 3 800 €.
  - Le jardin du Chayran se voit attribuer 1 300 € pour un budget de 4 554 €.
  - Myriade se voit attribuer 2 000 € pour un budget de 6 380 € au départ.
  - Pour les associations et partenaires, l'ARS verse 9 100 € pour participer au programme. Et ensuite, le *delta*, donc, les 6 500 € puisqu'au départ, on a 15 600, le *delta* de 6 500 revient aux différents services de la Ville qui interviennent au sein de ce programme. »

**Madame la Maire**

« Merci Madame PANIS. Des questions ? Non ? Je le mets aux voix. »

**Madame OKOMO OSSOUKA LATORRE**

« Madame la Maire, je souhaite préciser que je ne souhaite pas prendre part au vote. »

**Madame la Maire**

« D'accord, sans le vote de Madame OKOME OSSOUKA LATORRE. Le scrutin est clos. Il est adopté avec 32 voix pour et une ne participe pas au vote.

**Adoptée à la majorité**

**Monsieur MEDEIROS rapporte la délibération n° 31 :**

**31. "Exonération des droits d'occupation du domaine public pour les commerçants (terrasses et/ou étalages commerciaux) - COVID 19"**

[micro éteint

**Madame la Maire**

« Merci beaucoup Monsieur MEDEIROS. Avez-vous des questions, des remarques sur ce rapport ? Non ? Je mets le dernier rapport de la soirée aux voix. Le scrutin est clos, il est adopté à l'unanimité, merci beaucoup. »

**Adoptée à l'unanimité**

**Madame SUDRES BALTRONS**

« Je suis désolée parce que du coup, mes lunettes me permettent de voir de près et du coup, pas de loin. J'ai sous les yeux la synthèse des dépenses de fonctionnement en page 17 que nous avons reçue dans le DOB, il y a quelques jours. Je n'y suis pas revenue, je vous avoue, ces trois, quatre derniers jours, juste quand vous l'aviez envoyée. Donc, je l'ai sous les yeux et elle est là la différence parce que ce que vous avez projeté ce soir, en page 17, les charges à caractère général, le chapitre 11, j'entends, OBP 2021, il y a une différence de 600 000 €. Donc, je retrouve bien mes petits, c'est quelque chose d'énorme. Je suis désolée mais là, quel est le bon tableau ? »

**Madame la Maire**

« Le bon tableau, c'est celui qui est présenté le soir du Conseil municipal. Il y a eu quelques corrections, Madame BALTRONS. »

**Madame SUDRES BALTRONS**

« C'est une correction de 600 000 € quand même. »

**Madame la Maire**

« Je ne sais pas, possiblement. »

**Madame SUDRES BALTRONS**

« Ce n'est pas possible, je l'ai vraiment sous les yeux, je vous assure, vous allez vérifier. Je trouve que c'est énorme. Évidemment, j'avoue que ce soir, je ne vois rien au tableau. Du coup, tout à l'heure, je maintenais ma page 17 stupidement parce que j'étais persuadée de mon coup. Mais oui, ma page 17, ma version reçue à la maison, ce n'est pas du tout celle que vous avez projetée. Je trouve cela fort. »

**Madame BACHELET**

« On vous a dit qu'il y avait un nouveau rapport qui vous a été envoyé dans l'après-midi. »

**Madame SUDRES BALTRONS**

« Un rapport qui a été envoyé par quoi ? »

**Madame BACHELET**

« Sur la tablette. »

**Madame SUDRES BALTRONS**

« Comment on le reçoit sur la tablette ? Dans le bureau des élus ? »

**Madame BACHELET**

« Oui. »

**Madame SUDRES BALTRONS**

« Je suis désolée mais j'ai travaillé jusqu'à 6 heures. Du coup, il n'était pas possible pour moi de le relire juste, intégralement. Pour moi, ce n'est pas correct. »

**Madame la Maire**

« Oui, ce n'est évidemment pas intentionnel, Madame BALTRONS. C'est une erreur matérielle commise sans vice dans les rapports, assez habituellement. Recevez nos excuses et le rapport sur lequel vous avez délibéré ce soir, sur lequel nous avons eu le débat était un rapport corrigé. C'est « charges à caractère général ». »

**Madame SUDRES BALTRONS**

« On est d'accord mais du coup, quand j'ai rajouté mon chapitre 11 et mon chapitre 12, les différences, je retombais sur mon fameux million mais parce que j'avais ces 600 000 € d'écart. Vous voyez ce que je veux dire. »

**Madame la Maire**

« Vous êtes rassurée, du coup. »

**Madame SUDRES BALTRONS**

« Je suis à moitié rassurée parce que je reviens à nouveau, Madame BACHELET, sur ce que vous venez de dire : « Vous l'avez reçu dans l'après-midi », excusez-moi, je travaillais, je ne pouvais pas. Quand il y a quelque chose d'aussi gros, mettez-le, au moins, dans l'*e-mail* que vous envoyez : « Attention, nous nous sommes « plantés », juste de 600 000 € ». C'est juste une remarque. »

**Madame la Maire**

« Entendu, c'est noté. Merci Madame BALTRONS. »

## QUESTIONS DIVERSES

**Madame la Maire**

« On a quatre questions diverses en tout, une, posée par Monsieur NAYRAC et trois posées par Madame HAUMAITRE. La question de Monsieur NAYRAC et la première question de Madame HAUMAITRE portent sur la même thématique. Je vous propose qu'on démarre par Monsieur NAYRAC, comme cela, on enchaîne en restant sur le même thème. On brûle la galanterie mais tant pis. »

**Monsieur NAYRAC**

« Lors d'un dernier Conseil, deux membres de la commission citoyenne avaient travaillé sur la piétonisation du centre-ville, ces membres avaient été tirés au sort parmi les habitants de Millau. Leur conclusion, loin de nous surprendre, était plutôt positive, poussant ainsi à renouveler l'expérience. Il y a 15 jours à peu près, un lundi soir, vous aviez réuni les commerçants du centre. Pouvez-vous nous faire un résumé de cette réunion, à défaut d'inviter un de leurs représentants au Conseil ? Je ferai une petite remarque sur les limites d'une telle commission. Il est à constater qu'aucun commerçant ne faisait partie de cette commission, résultat d'un tirage au sort qui n'a pas ciblé les plus impactés, certains commerces ayant perdu 50 % de leur chiffre d'affaires. »

**Madame la Maire**

« Merci Monsieur NAYRAC. je vais essayer de répondre à l'ensemble des points. Je suis surprise parce qu'en effet, vous étiez présent quand les représentants... C'est juste une concertation citoyenne, ce n'est pas une commission qui va être amenée à se réunir plusieurs fois, mais quand ils sont venus nous présenter les modalités de leur travail et puis leur conclusion, vous étiez aussi présent au moment du tirage au sort. »

**Monsieur NAYRAC**

« Non mais je n'ai rien dit. »

### **Madame la Maire**

« Oui mais il y a un sous-entendu. Vous dites : « évidemment, leur conclusion, loin de nous surprendre, était plutôt positive ». Cela pourrait laisser insinuer qu'on aurait choisi nous-mêmes les gens tirés au sort, sauf que vous étiez présent. »

### **Monsieur NAYRAC**

« Ce n'était pas dans ce sens. »

### **Madame la Maire**

« Très bien mais c'est toujours mieux en le disant, c'était tiré au sort avec des membres de la majorité et de l'opposition et puis, parmi les citoyens qui ont été tirés au sort sur les listes électorales où là, en effet, on ne pouvait pas choisir qu'il y aurait des commerçants. Pour cette concertation de manière spécifique, on a souhaité biaiser un peu la représentativité en tirant aussi au sort trois commerçants dans une liste de 17 commerçants, remise par l'Office du commerce et de l'artisanat, sur les zones impactées. En plus des habitants tirés au sort, il y avait trois commerçants qui étaient, habitants de Millau ou pas d'ailleurs, inscrits sur les listes ou pas mais trois commerçants en plus dans ce groupe de travail. Donc, les commerçants étaient bel et bien représentés. C'étaient même Sport 2000, Landes et les Cocottes Coquettes. Les trois commerçants que je cite ont participé à l'ensemble des ateliers parce que ce n'est pas une commission. Et parce qu'il s'agit d'une concertation, la méthode veut aussi que les préconisations qui sont données à l'issue de ces réunions de travail par les citoyens soient des préconisations qui sont partagées de tous, c'est-à-dire que ce qu'on met comme conclusion, c'est le dénominateur commun de l'ensemble, ce qui veut dire que les trois commerçants qui ont participé étaient d'accord sur les conclusions. Par rapport à votre question sur les commerçants que nous avons reçus, en effet, la semaine dernière, là en revanche, je ne vois pas pourquoi nous aurions invité au Conseil municipal un représentant. On reçoit tous, chacun d'entre nous beaucoup de personnes, d'habitants de Millau tous les jours et on les invite rarement à s'exprimer, à rendre compte de nos rencontres au Conseil municipal. Donc là, il n'y avait pas plus de raisons à le faire. C'était un moment d'échange avec les commerçants, en effet. Tout comme dans le cadre de cette recherche et cette concertation, on a aussi invité les habitants à pouvoir nous donner leur avis sur *Internet* et puis, à l'accueil de la Mairie. Là, on a aussi eu plus d'une centaine de participations et d'avis d'habitants. L'avis des commerçants, au même titre que l'avis des habitants, est pris en compte. Je crois que j'ai à peu près fait le tour de votre question. »

### **Monsieur NAYRAC**

« Ils étaient favorables à la piétonisation ou pas ? »

### **Madame la Maire**

« Les commerçants que nous avons reçus ? Majoritairement non. Ceux qui étaient présents ici n'étaient pas favorables à la piétonisation. Mais on a aussi rencontré d'autres commerçants qui eux, le sont. Et puis, on a aussi rencontré des habitants qui eux, le sont. Et puis, surtout, ce qui était intéressant dans l'échange que nous avons eu avec les commerçants il y a une dizaine de jours maintenant, c'était plutôt plus qu'un avis tranché, c'était plutôt d'entendre aussi ce qui pouvait pour eux, être très important pour les conditions de réussite, si vous voulez, de la piétonisation. Je crois que tout le monde a entendu, et c'était notre engagement, nous avons mandat des habitants de Millau pour aller vers plus de piétonisation. Maintenant, la question n'est pas de dire si oui ou non, on va piétoniser davantage, c'est plutôt de dire : « Comment faire pour piétoniser le mieux possible en préservant les intérêts économiques, voire, en pouvant présenter à moyen terme de nouveaux intérêts économiques et puis, favoriser la qualité de vie ? » C'est notre engagement. Et donc, la piétonisation est un élément majeur de cette qualité de vie, piétonisation bien pensée. Je vous laisse poser votre question Madame HAUMAITRE et puis, je répondrai du coup. »

### **Madame HAUMAITRE**

« Je confirme qu'effectivement, cette question a été posée avant que je n'aie l'information par voie de presse sur l'abandon de cette piétonisation pour décembre. C'était l'intitulé de la question : piétonisation du centre-ville, *quid* de la rencontre du 8 novembre avec les commerçants ? Comment se co-construit la deuxième édition de l'expérimentation ? Y aura-t-il vraiment possibilité de prise en compte des constats positifs et négatifs issus de l'évaluation citoyenne fournie en septembre ? Aurons-nous rapidement l'information de ce à quoi nous devons nous attendre pour la vie du centre-ville, stationnement, circulation, festivités durant toute la période ? En fait, l'inquiétude qui ressort de cette question finalement, fait que ce sont des interrogations, je me rends compte, que vous avez eues, et qui fait que vous renoncez à la proximité du renouvellement du dispositif puisque je pense qu'il vous est nécessaire d'avoir du temps pour penser à toutes les conclusions des études et des constats. »

### **Madame la Maire**

« En effet. En fait, il y a plusieurs raisons qui nous ont poussés à différer cette expérimentation, qu'on avait d'abord pensée en effet, pour les fêtes de Noël. La première, et c'est vraiment la plus importante, c'est de se dire que dans cette démarche d'expérimentation, il ne faut pas qu'on soit dans une situation trop particulière parce que sinon, les retours d'expérience, du coup, sont biaisés par rapport à la situation classique de la Ville de Millau. Et ce qu'on s'est dit, c'est qu'au moment où Millau est en plein festival de Bonheurs d'hiver, avec des spectacles de rue, avec des animations très fortes, avec le village de Noël, etc. avec la parade, ce n'était peut-être pas la meilleure période pour voir comment la ville vit avec cette expérimentation. Par ailleurs, nous étions sur une expérimentation très courte de trois semaines. Et là

aussi, ce qui est souvent difficile dans une expérimentation, c'est le moment du changement. C'est le changement lui-même. Après, on s'adapte et c'est là qu'on peut tirer bénéfice, voir si cela fonctionne ou pas. En trois semaines, dans une période à très forte animation, c'était difficile d'avoir ce recul-là. Donc cela, c'est vraiment déjà ce qui nous a pas mal interrogés. Et puis en effet, plus on avançait vers la date et plus il y avait des choses qui nous semblaient indispensables à mettre en œuvre, au vu de la première expérimentation, et qui n'étaient peut-être pas prêtes. Je pense notamment au stationnement. Là, par exemple, on voit que le *parking* Emma Calvé est enfin ouvert 24 h sur 24, va l'être, là dans les prochains jours, cela y est, c'est très bien. Il y a encore d'autres choses sur la gestion du stationnement qu'on aurait aimé penser plus en amont. Les questions aussi de sécurité dans cette période de festivités, entre les indications des pompiers et de la police, on n'était pas tout à fait sur les mêmes préconisations. Et donc là, en arrivant proche du but, parce qu'on s'est engagés à donner de la visibilité aux commerçants et aux habitants, on arrivait avec le moins de visibilité possible. Toutes ces raisons ont fait qu'on s'est dit qu'il valait mieux différer cette expérimentation sur une période plus longue, avec un temps de préparation plus important, et que la prochaine expérimentation ressemble davantage à ce qui pourrait être le scénario pérenne. En effet, cette expérimentation aura plutôt lieu, au moins dans quatre ou cinq mois. »

#### **Madame HAUMAITRE**

« Merci. Excusez-moi de rallonger la séance. La deuxième, au vu de la situation sanitaire, l'obligation du port du masque se durcit, notamment dans les écoles où les enfants se le voient de nouveau imposé. Dans ce contexte, envisagez-vous d'adoucir leur quotidien ? Dans ce sens, envisagez-vous d'apporter un confort aux enseignants dans leur pratique quotidienne ? Envisagez-vous, à l'instar de certaines communes, d'offrir des masques inclusifs, étant devenus de vrais outils pédagogiques ? »

#### **Madame la Maire**

« Sur ces deux aspects de la question, je pense qu'on n'est pas en responsabilité. Le premier aspect, il n'appartient pas à la Commune de Millau de décider si oui ou non, les enfants doivent porter des masques à l'école. »

#### **Madame HAUMAITRE**

« Ce n'est pas le sens de ma question. Je dis que cela se durcit et que du coup, leur quotidien, les pauvres, redevient très compliqué. Du coup, est-ce qu'on peut envisager d'adoucir leur quotidien avec en face d'eux, au moins, un professeur qui ne possède pas un demi-visage ?

#### **Madame la Maire**

« Les deux aspects, je croyais qu'il y avait le port du masque pour les enfants et des masques... »

#### **Madame HAUMAITRE**

« Je sais bien que cela n'est pas de votre responsabilité, c'est simplement sur la présentation qu'on donne aux enfants quotidiennement sur cet enseignant masqué, la qualité d'enseignement. »

#### **Madame la Maire**

« Là aussi, à chacun sa responsabilité. Vous êtes salariée de l'Éducation nationale. Et c'est à l'Éducation nationale de fournir les EPCI, et donc, le masque aujourd'hui est considéré comme un EPCI. »

#### **Madame HAUMAITRE**

« Pour les publics porteurs de handicap, notamment, de surdité, etc. là, c'est fourni d'office, cela l'a été dès le début de la crise. Simplement, après, cela peut être le choix d'une municipalité et cela a été le cas de certaines, beaucoup en France, un grand nombre qui ont fait ce choix de fournir ces masques qui n'ont pas un coût monumental, mais qui finalement, finissent par avoir un coût pour les enseignants, ces masques inclusifs. Cela va dans le sens sur le fait que vous aviez accordé un cadeau aux enfants de nos écoles en début d'année, dans le sens d'une conscience écologique avec les gourdes. Moi, je trouvais qu'il aurait peut-être été sympathique d'aller dans le sens aussi de nos enseignants et de leur offrir une simplicité et un nouveau confort dans leurs conditions d'enseignement qui est vraiment très déplorable depuis deux ans. »

#### **Madame la Maire**

« Je ne mets pas du tout en question que certaines communes ont pu faire ce choix-là mais je reste sur la position qui est la nôtre, c'est-à-dire que nous, on équipe nos agents avec les masques. Ensuite, on n'a pas équipé les agents de l'Éducation nationale. Vous n'êtes pas la salariée de la Municipalité. Chacun dans son rôle, c'est une demande, à mon avis, que vous pouvez porter à votre employeur. Je vous donne la réponse. On fournit les équipements, en effet, à nos agents mais là, il me semble que cela relève de l'Éducation Nationale de fournir les masques aux enseignants. »

#### **Madame HAUMAITRE**

« Juste, je précise qu'il y a l'Éducation nationale mais il y a aussi les agents qui travaillent en crèche, qui travaillent dans différentes structures appartenant aussi, peut-être à une gestion de la Ville. Mais je trouve que c'était intéressant de le faire. Après, ce n'est pas qu'à l'Éducation nationale de prendre cette décision et je regrette que l'Éducation ne le fasse pas pour l'ensemble de ses enseignants. C'est évident. Mais je trouvais que c'était un geste qui aurait pu être appréciable. »

#### **Madame la Maire**

« C'est sûr mais vous avez vu le contexte budgétaire, on a des choix à faire. Donc, on est sur nos responsabilités,

d'abord. La question de la crèche peut en effet se poser mais pas au-delà. »

**Madame HAUMAITRE**

« Pouvez-vous nous expliquer pour vous la différence sémantique entre hôpital médian et hôpital commun ? Je me permets d'ajouter hôpital reconstruit / construit / réhabilité. Le même langage ne semble pas être employé partout de la même manière, les Millavois, légitimement, y perdent leur latin, et nous éclairer sur votre positionnement par rapport à une implantation géographique médiane du futur hôpital. »

**Madame la Maire**

« Pardon, Monsieur NAYRAC ? »

**Monsieur NAYRAC**

« J'allais poser la même question parce que c'est un peu flou. »

**Madame la Maire**

« Le flou ? Pourtant, je trouve que le Maire n'a jamais été aussi transparent sur ces sujets-là. »

**Monsieur NAYRAC**

« Ce n'est pas ce qu'on ressent. »

**Madame HAUMAITRE**

« Moi, c'est surtout sur le vocabulaire employé. »

**Madame la Maire**

« Oui, je vais répondre à votre question. D'abord, sur la différence entre médian et commun, je fais la même signification que n'importe qui ici. Un hôpital commun, cela veut dire que Millau et Saint-Affrique unissent leurs forces pour se regrouper ou pas d'ailleurs, mais en tout cas, unissent leurs forces pour un hôpital unique mais qui peut être sur deux sites. C'est un hôpital commun, c'est-à-dire, c'est la même direction, c'est le même fonctionnement mais qui peut être sur plusieurs sites. Hôpital médian, c'est un seul hôpital qui n'est ni à Millau, ni à Saint-Affrique. C'est plutôt la signification entendue par les élus, même avant mon arrivée, sur ce qu'était un hôpital médian. J'ai repris la signification en vigueur et donc, je différencie en effet les deux. Ce que vous avez rajouté peut-être « construit-reconstruit », c'est le Premier ministre qui dit... Moi, justement, j'ai essayé auprès de lui, d'avoir un peu plus de clarté. On est encore dans un projet qui est à construire. On a, on le sait, des financements qui pourront être dédiés à ce projet hospitalier pour Millau et Saint-Affrique mais le format est encore à définir. Vous dites que les Millavois, légitimement, en perdent leur latin. Je pense qu'on n'a jamais été aussi transparents sur nos connaissances, sur l'avancée des dossiers depuis qu'on est à la Mairie. Chaque fois qu'il y a eu un événement, on l'a partagé, je l'ai partagé par le biais de la presse, avec tous les habitants de Millau, et même au-delà du Sud Aveyron parce que je suis persuadée qu'en fait... c'est aussi l'objet de ces concertations citoyennes etc. Je crois que quand on donne les moyens aux gens, les informations aux habitants, de pouvoir choisir, leurs choix sont des choix éclairés. Et là, tout l'intérêt de ce projet est de partager chaque élément, chaque chose factuelle qu'on apprend. C'est aussi pour que les Millavoises et les Millavois puissent cheminer avec nous jusqu'à la prise de décision. En effet, c'est un sujet qui est extrêmement complexe et je comprends que dans le temps d'une vidéo de deux minutes ou dans une page de journal, peut-être qu'on n'arrive pas à saisir la complexité et puis, tous les tenants et les aboutissants de ce projet. En tout cas, je m'emploie, au contraire, à être la plus transparente possible à toutes les étapes. Pour le dernier élément de la question, une implantation géographique médiane du futur hôpital sur lequel vous souhaitez que je me positionne, comme je l'ai déjà dit dans les différents médias, ce que nous avons demandé à l'ARS et que nous avons obtenu, c'est qu'il y ait du factuel, c'est-à-dire, avant de choisir le lieu de l'hôpital unique, encore une troisième sémantique... L'hôpital unique aujourd'hui, finalement, l'hôpital regroupé Millau et Saint-Affrique, c'est le choix de l'ARS. C'est cela, l'information qu'a annoncée le Premier ministre il y a 15 jours aujourd'hui, c'est que ce serait un hôpital pour Millau et Saint-Affrique. Cet hôpital unique, avant de savoir où il est, on a demandé qu'on puisse aussi être éclairés sur les choix qui nous conduisent à un scénario ou à un autre scénario. C'est la raison pour laquelle, l'ARS a commandé une étude sur les aspects bâtimentaires de l'établissement du Puits de Calès à Millau pour voir si oui ou non le Puits de Calès pouvait, sans trop de difficultés, sans être 15 ans en travaux, accueillir le futur hôpital unique, le futur hôpital commun. »

**Monsieur NAYRAC**

« Vous avez dit tout à l'heure : « commun », c'est... »

**Madame la Maire**

« Cela peut être, non, parce qu'évidemment, je vais poursuivre mon propos, là en gros, on attend l'étude pour la fin du mois qui va nous dire la capacité du site du Puits de Calès à pouvoir accueillir cet hôpital. Ensuite, si c'est bon, il faudra travailler, évidemment avec l'ARS et puis aussi avec le Territoire, pour voir aussi comment cela s'inscrit dans l'ensemble du bassin de santé. Si jamais, ce n'était pas bon, on a travaillé un plan B qui est en toute proximité de Millau. Donc, dans les deux cas, que ce soit la reconstruction ou une construction, vraiment à proximité immédiate, il faudra penser à une offre de soins sur Saint-Affrique pour arriver à un semi-équilibre en termes d'emplois, un accès aux soins d'urgence également sur le Saint-affricain pour ne pas déstabiliser tout un territoire, parce que l'offre de santé, on sait combien c'est structurant. C'est une première étape qui est bâtementaire. Et puis, en plus de tout cela, on travaille aussi sur le projet de santé parce que c'est vraiment cela, l'essentiel. Le projet de santé, il est aussi conditionné par ces aspects

bâtimentaires mais il ne doit pas se résumer à cela. Et surtout, je pense que ce qui est vraiment le plus important aujourd'hui, dans la situation qu'on connaît, tant à Millau qu'à Saint-Affrique d'ailleurs, même si on arrive à se mettre tous d'accord sur un projet de reconstruction ou de construction neuve, qu'est-ce qu'il va se passer pendant l'intervalle ? Et donc, les garanties qu'il va falloir demander à l'État, c'est aussi pour la période de transition parce que même si tous les voyants sont au vert, même si on va très vite, il y en a *a minima* pour six, sept ans. Et quand on voit la fragilité de nos structures aujourd'hui, depuis le mois de juillet, on n'a plus de moyen séjour, le SSR, Saint-Affrique a fermé sa maternité trois fois dans l'année, il y a quelques semaines, on a failli tout fermer parce qu'on n'avait plus d'anesthésiste. Au dernier moment, on a réussi à trouver un remplaçant. Les conditions aujourd'hui sont extrêmement précaires. Et pourquoi je dis que finalement, sur cet hôpital commun, il n'y a plus de débat ? C'est parce qu'en effet, si on reste chacun chez nous, on risque de tout perdre, l'un et l'autre. Cela s'est passé ailleurs, cela s'est passé à Decazeville, cela s'est passé dans plein d'autres endroits en France. Je crois que là, il y a vraiment une urgence à agir, à agir pour un projet commun qui soit équilibré sur les territoires, qui réponde aussi à tout le parcours de santé avec un maillage. Le projet de santé, on le construit aussi avec les libéraux et la médecine de ville, c'est-à-dire que ce n'est pas l'hôpital recroquevillé sur lui-même, c'est aussi l'hôpital ouvert sur son territoire et en partenariat avec son territoire. Tous ces aspects-là nous donnent de l'espoir et devraient nous permettre, je l'espère, de pouvoir sauver l'offre de santé. Bien entendu, on aurait tous préféré ici, en tout cas, les élus de la majorité, qu'on soit dans une autre configuration, que le système de santé aujourd'hui ne soit pas régi pas la T2A, que le *numerus clausus* qui est en vigueur depuis 50 ans n'entraîne pas aujourd'hui une pénurie de médecins, quels qu'ils soient. L'hyperspécialisation aussi des études, parce que bientôt, on n'aura plus de pédiatres ni à Millau ni à Saint-Affrique, des pédiatres généralistes, il n'y en a plus. On est pédiatre en néonatalogie, on est pédiatre en cardiovasculaire. Ce sont toutes ces difficultés auxquelles on est confrontés de très près, sur lesquelles, si on n'unit pas nos forces, oui, je pense que là, dans le contexte, cela ne pourra pas fonctionner. »

#### **Madame HAUMAITRE**

« Cela allait dans ce sens, cette question sur la sémantique, effectivement qui est très complexe. C'est qu'en fait, cela témoigne de l'inquiétude du Millavois qui se dit : « Cela ne semble pas se mettre d'accord, ne serait-ce que sur un sens du projet ». Ces temps de concertation, ces temps d'études qui s'éternisent, c'est vrai que cela leur donne des inquiétudes sur le temps de la réalisation, et ce qui va leur être donné comme offre de soins. Ma question, elle était vraiment dans ce sens-là. »

#### **Madame la Maire**

« En fait, là, l'idée, c'est qu'on puisse vraiment, au sortir de l'étude, se décider très vite sur le site, de manière aussi à pouvoir obtenir les financements tant que l'État est d'accord pour nous les donner, c'est-à-dire, avant l'élection présidentielle. Là aussi, il y a un contexte où il faut aller vite. Et puis pour toutes les raisons que j'ai dites, il faut non seulement se mettre d'accord sur un projet d'investissement mais il faut aussi se mettre d'accord sur des collaborations immédiates et des moyens immédiats parce qu'avec le déficit, tous les hôpitaux connaissent des déficits aujourd'hui, il n'y a pas que notre CH. Le CHU de Montpellier est déficitaire également. C'est aussi un autre débat, est-ce que la santé doit être équilibrée du point de vue financier ? C'est un service public. Néanmoins, le déficit très important qu'on connaît a aussi conduit à des déficits d'investissement dans nos structures. Là aussi, pour tenir la période de transition, que ce soit sur une reconstruction ou sur un hôpital neuf, il y a besoin d'avoir des investissements immédiatement. Là-dessus aussi, il faut avoir des garanties. C'est là-dessus que nous travaillons d'arrache-pied mais sachez bien que l'hôpital et la question de la santé, pour notre équipe, c'est le premier des sujets. Le premier rendez-vous que j'ai eu en tant que Maire, c'était avec le directeur de l'ARS et le directeur du CHU. Là, depuis l'annonce du Premier ministre, mon *planning* est presque uniquement dédié à cette question-là. Je mesure l'importance de ce sujet pour notre bassin de vie. Après, c'est une compétence de l'État et *in fine*, c'est l'Etat qui décidera. »

#### **Madame HAUMAITRE**

« Par contre, la santé cognitive de nos élèves, vous pourriez participer sur... »

#### **Madame la Maire**

« Chacun dans son rôle, chacun dans ses fonctions. »

#### **Monsieur NAYRAC**

« [texte inaudible] »

#### **Madame la Maire**

« Je vous invite à aller voir les sites de l'ARS, il y a des ratios au mètre carré. Donc, vous pouvez aller voir. Si vous voulez, Monsieur NAYRAC, tant qu'on n'a pas le projet de santé, l'implantation, ce n'est pas la peine de parler de chiffre parce qu'il y a toutes les chances pour qu'on soit à côté de la plaque. Il y a des étapes et en effet, après, il faudra aussi avoir des exigences sur les montants. Il n'y a plus de questions diverses et la séance du Conseil municipal est donc levée. Je vous remercie pour votre attention et votre patience. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Fait à Millau, le 18 novembre 2021

Le Secrétaire de Séance

**Valentin ARTAL**

La Maire de Millau,

**Emmanuelle GAZEL**